



Contenu

Editorial	3
Vue d'ensemble des chiffres-clés	5
Rapport annuel	7
- · ·	8
Rétrospective et prévisions	
2. Placements	15
Comptes annuels	25
Bilan	26
Compte d'exploitation	27
Annexe aux comptes annuels	28
1. Principes et organisation	28
2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes	35
3. Nature de l'application du but	36
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	40
5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture	41
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	45
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitatio	n 55
8. Demandes de l'autorité de surveillance	58
9. Autres informations relatives à la situation financière	58
10. Événements postérieurs à la date du bilan	58
Dannauta	
Rapports	
Rapport de l'organe de révision	59
Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	60

Réflexion

Pour leurs futures prestations, les plus de 80 000 assurés et bénéficiaires de rentes de la Caisse de pensions Migros (CPM) peuvent compter sur des placements de la fortune supérieurs à CHF 22 milliards. Le conseil de fondation et le comité des placements édictent, à l'attention de l'Asset Management, des dispositions pour la gestion de la fortune qui nous est confiée. Sur la base du règlement de placement et de son ordonnance, nous gérons le capital de manière diversifiée et prudente dans le but d'atteindre un rendement en adéquation avec les risques et de contribuer ainsi à la sécurité financière durable de notre caisse de pensions.

Nos prescriptions en matière de gestion de fortune se fondent sur nos convictions par rapport aux placements sur le marché des capitaux. Ces «Investment Beliefs» définis par le conseil de fondation forment la base de l'application de notre stratégie de placement.

Le compte rendu de l'exercice 2016 aborde le thème des «Investment Beliefs» et dresse le portrait du président et du vice-président du conseil de fondation ainsi que du président du comité des placements. Ces cadres dirigeants donnent leur opinion sur les actuels défis de l'activité de placement et sur les points forts de la CPM en termes d'application de la stratégie de placement.

Jörg Zulauf Président du conseil de fondation



À quels défis doit actuellement faire face la CPM dans le cadre de son activité de placement?

Le défi consistera à l'avenir à générer un rendement équilibré avec des risques sensés, afin de répondre aux très hautes exigences en termes de prestations.

Où se situent, d'après vous, les points forts de la CPM dans l'application de la stratégie de placement?

La vaste et solide expérience des collaborateurs associée à une haute identification à la CPM.

Jörg Zulauf

Président du conseil de fondation, représentant des employeurs

Vice-président de la direction générale FCM Responsable du département Finances

Éditoria

Chères lectrices, chers lecteurs,

Après avoir passé en revue le compte rendu de l'exercice 2016, vous constaterez une fois de plus que la situation financière de la Caisse de pensions Migros demeure rassurante. La performance de la fortune globale était de 5.3 %, le degré de couverture à la fin 2016 de 111.5 %.

Ces derniers temps, la prévoyance vieillesse est un thème récurrent dans les médias surtout en raison du projet de réforme de la prévoyance vieillesse 2020 débattu au sein du Parlement jusqu'à la fin mars 2017. Les comités de conduite de la CPM s'attachent eux aussi en permanence à relever les défis découlant du contexte économique des taux d'intérêt faibles, voire négatifs. L'évolution démographique marquée par l'augmentation de l'espérance de vie, mais aussi l'allongement de la vie active souhaité par la politique mettent au défi non seulement les institutions de prévoyance, mais aussi les employeurs. Ces derniers doivent veiller à proposer des emplois flexibles et attrayants afin que les collaborateurs puissent et veuillent à l'avenir rester plus longtemps dans la vie professionnelle.

En 2001, la CPM a pour la première fois examiné sa stratégie de placement sur la base d'une analyse asset and liability. À l'époque, les rendements escomptés étaient encore supérieurs à 5.5 %. Les prévisions actuelles de la stratégie de placement en vigueur n'atteignent plus que 2.6 %, soit à peine la moitié. En dépit du faible niveau des taux d'intérêt, le rendement de la fortune demeure un important contributeur – pour ainsi dire le troisième – en plus des salariés et des employeurs. C'est pourquoi nos convictions par rapport aux placements sur les marchés des capitaux ont été abordées pour illustrer le présent compte rendu d'exer-

cice. Il faut toutefois bien garder à l'esprit que les placements de la fortune à eux seuls ne permettront pas de relever les défis de la prévoyance professionnelle compte tenu du recul considérable des perspectives de rendement. Des adaptations doivent plutôt intervenir du côté des engagements. Les organes suprêmes ont déjà œuvré dans ce sens à la fin 2016 en évaluant les engagements de manière plus prudente et en appliquant les bases actuarielles les plus récentes et un taux d'évaluation plus bas de désormais 2.0 %.

La CPM réagit depuis toujours par petits pas aux changements de contexte et s'adapte en permanence aux nouvelles conditions cadre. Dans environ une année, lorsque les organes suprêmes de notre caisse de pensions auront pris connaissance des plans de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020», ils seront plus au clair pour définir les prochaines étapes visant au maintien de l'équilibre financier de la CPM.

Je remercie les membres des organes suprêmes ainsi que l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la CPM pour tout le travail accompli en 2016 et vous adresse, chères lectrices, chers lecteurs, mes salutations les meilleures.

Jörg Zulauf

Président du conseil de fondation

Adrian Marbet Vice-président du conseil de fondation



À quels défis doit actuellement faire face la CPM dans le cadre de son activité de placement?

La période actuelle est caractérisée par des intérêts très bas, en partie négatifs sur les marchés des obligations, la principale catégorie de placement de la CPM. Le défi consiste à définir une catégorie de placement qui laisse présager un rendement suffisant sans pour autant prendre des risques excessifs.

Où se situent, d'après vous, les points forts de la CPM dans l'application de la stratégie de placement?

La CPM dispose de placements largement diversifiés, dont un portefeuille de biens immobiliers très bien structuré et sain. Je tiens particulièrement à mentionner que l'équipe des placements est très compétente et riche d'une longue expérience.

Adrian Marbet

Vice-président du conseil de fondation, représentant des salariés

Responsable du département du personnel Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG

Vue d'ensemble des chiffres-clés

		2016	2015	2014	2012
		2016	2015	2014	2013
Ensemble des assurés dont actifs		80 851 52 369 *	80 771 52 081 *	81 644 52 402	83 229 55 840
dont actifs dont bénéficiaires de rentes		28 482 **	28 690 **	52 402 29 242 **	27 389 **
Employeurs affiliés		43	43	43	46
Placements en capitaux	en millions de CHF	22 202.2	21 122.9	20 884.1	19 789.1
Performance des placements	%	5.3	1.6	7.0	8.4
Excédent des charges (–) et des produits					
(avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs)	en millions de CHF	-1 264.6	-115.7	806.0	350.9
Excédent technique					
(fonds libres + réserve de fluctuation de valeurs)	en millions de CHF	2 220.4	3 485.0	3 600.7	2 794.7
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	en millions de CHF	3 659.5	3 232.1	3 178.7	3 135.3
Déficit de la réserve (–)/fonds libres					
(après prise en compte de la réserve de fluctuation de valeurs requise)	en millions de CHF	-1 439.1	252.9	422.0	-340.6
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	%	111.5	120.5	121.5	116.9
Bases techniques		LPP 2015	LPP 2010	LPP 2010	LPP 2010
	%	(TG) 2.0	(TG) 2.5	(TG) 2.5	(TG) 2.5
Cotisations de l'employeur	en millions de CHF	408.0	400.9	407.4	398.9
Cotisations des salariés	en millions de CHF	188.2	184.5	184.1	181.1
Prestations réglementaires	en millions de CHF	643.3	644.9	747.0	622.4
Revenu assuré en assurance complète	en millions de CHF	2 215.3	2 174.8	2 110.5	2 166.7
Frais d'administration pour l'application du règlement	en millions de CHF	8.5	8.5	8.5	8.4
Frais d'administration pour l'application du règlement					
par personne assurée	CHF	104.9	105.4	104.3	101.1
Frais de gestion de la fortune					
par CHF 100 de placements de la fortune	centimes	31.6	30.7	29.8	31.2

^{*} Sans sorties en suspens

^{**} Sans comptages multiples découlant de l'invalidité partielle, des retraites partielles et d'un deuxième rapport d'assurance

Dr Harald Nedwed Membre du conseil de fondation



À quels défis doit actuellement faire face la CPM dans le cadre de son activité de placement?

Si les intérêts extrêmement bas persistent, il ne sera plus possible de générer de rendement avec des obligations de première qualité. Opter pour des formes de placement avec des risques plus élevés n'est possible ou judicieux que de manière limitée. Par conséquent, il sera difficile d'atteindre le rendement visé nécessaire sur l'ensemble des placements.

Où se situent, d'après vous, les points forts de la CPM dans l'application de la stratégie de placement?

D'une part, dans un certain calme face aux turbulences du marché à court terme et, d'autre part, dans la qualité et la motivation des personnes compétentes.

Dr Harald Nedwed

Membre du conseil de fondation, représentant des employeurs Président du comité des placements

Président de la direction de la Banque Migros

1. Rétrospective et prévisions

1.1 Rétrospective

Activité des organes

Les délégués de la CPM se sont réunis le 23 mars 2016. Le comité, dont les tâches ont été redéfinies, fait désormais office de lien entre le conseil de fondation et les entreprises affiliées ainsi que de comité d'élection pour les représentants des salariés au conseil de fondation. Au cours de l'exercice sous revue, l'assemblée des délégués a pris connaissance du compte rendu de l'exercice 2015 et a obtenu différentes informations sur les placements en capitaux et l'évolution de la prévoyance professionnelle en général et auprès de la CPM en particulier.

Durant la période sous revue, le conseil de fondation s'est réuni trois fois. Un séminaire de perfectionnement supplémentaire s'est tenu le 7 septembre 2016. Le faible niveau des taux d'intérêts et les leçons sur le sujet tirées de l'étranger figuraient à l'ordre du jour. L'exemple pratique d'une caisse de pensions suisse a montré comment aborder concrètement les conditions cadre actuelles. Les principaux sujets préparés par la direction et les comités qui ont été traités en cours d'exercice par le conseil de fondation sont résumés dans les pages suivantes.

Projet prévoyance Migros 2020

L'actuel règlement de prévoyance est en vigueur depuis le 1er janvier 2012. Entre-temps, aussi bien le contexte économique que les perspectives de rendement sur les marchés des capitaux ont sensiblement changé. Par conséquent, le conseil de fondation a chargé le comité de prévoyance d'élaborer des solutions pour une stratégie de prestations durable. En principe, prévoir des cotisations plus élevées, reconsidérer l'objectif de prestations ou augmenter l'âge de la retraite sont autant de possibilités envisageables. Grâce à la situation financière actuellement confortable. de telles mesures ne s'imposent pas pour le moment. Tant les représentants des salariés que les représentants des employeurs sont tenus de poser les bons jalons ces prochaines années, afin que la sécurité de la prévoyance puisse aussi être garantie à long terme pour les collaborateurs des entreprises Migros. Le catalogue d'idées établi par le comité de prévoyance pendant l'exercice sous revue a été débattu et étoffé à l'occasion de deux réunions du conseil de fondation. Sur la base de ce catalogue, une proposition viable pour les principes d'un nouveau règlement de prévoyance doit être élaborée à l'attention du conseil de fondation dans un délai d'une année en tenant compte des décisions politiques liées à la réforme de la prévoyance vieillesse 2020.

Taux d'intérêt

Sont restés inchangés avec 3.25 %, les taux d'intérêt appliqués au plan fondé sur la primauté des prestations et au plan de prévoyance des enseignants des Écoles-clubs. En revanche, durant l'exercice sous revue, la rémunération des avoirs d'épargne dans le plan d'assurance prévoyant une prestation en capital a été réduite de 0.5 point de pourcentage à 1.25 %, ce qui correspond au taux d'intérêt minimal LPP. Le même taux a été appliqué à la rémunération des avoirs d'épargne des comptes supplémentaires et d'excédents.

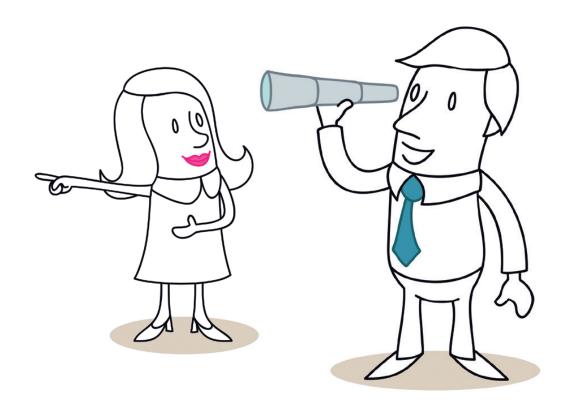
Adaptation du règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuation de valeurs

Le faible niveau persistant des taux d'intérêt et l'évolution probable du taux de référence pour le taux d'intérêt technique font que la CPM doit évaluer ses engagements au moyen de paramètres plus prudents que par le passé. Lors de sa réunion du 23 novembre 2016, le conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique pour l'évaluation des engagements de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes de 2.5 % actuellement à 2.0 %. Pour la clôture 2016, les engagements de prévoyance sont calculés au moyen des dernières bases actuarielles LPP 2015 en application des tables générationnelles.

Annexe n°1 au règlement de prévoyance

Lors de sa réunion de novembre également, le conseil de fondation a approuvé les réglementations relatives au nouveau droit du divorce ainsi que la révision 6a de la loi fédérale sur l'assurance invalidité (maintien provisoire de l'assurance et mesures de réadaptation). De plus, certaines adaptations formelles apparues au fil du temps depuis l'entrée en vigueur de l'actuel règlement de prévoyance 2012 ont été prises en considération. L'annexe n° 1 peut être téléchargée sur notre site Internet depuis le début janvier 2017. Si nécessaire, le document peut être commandé sur papier via infobox@mpk.ch.

Stratégie



L'allocation stratégique d'actifs est le principal facteur de réussite et correspond aux engagements.

La CPM crée sa propre fondation de placement immobilier

Lors de sa réunion de septembre, le conseil de fondation a approuvé la collectivisation des biens immobiliers directement détenus par la CPM à hauteur de CHF 5.4 milliards dans une fondation de placements qui doit être constituée. L'inscription au registre du commerce a été effectuée au terme de la procédure d'autorisation auprès de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle à la fin décembre 2016. Le transfert complet des immeubles avec l'authentification du contrat d'apport en nature est prévu dans le courant du premier trimestre 2017 avec effet rétroactif au 1er janvier 2017. Par cette collectivisation, le conseil de fondation s'attend à une flexibilité accrue de la CPM en cas de liquidation partielle. Le délai de conclusion anticipé au 31 octobre permet de réduire les surcharges saisonnières dans l'organisation. Les nouvelles institutions de prévoyance intégrées dans la communauté-M peuvent désormais aussi échanger, outre leurs portefeuilles de titres, leurs biens immobiliers contre des parts de la fondation de placement, ce qui peut être effectué de manière plus simple, plus rapide et dans la proportion exacte. Toutes les institutions de prévoyance de la communauté-M obtiennent ainsi l'accès à un portefeuille immobilier largement diversifié à des taux attrayants, et ce indépendamment d'un apport en nature. La collectivisation du portefeuille est effectuée sans incidence fiscale sur la base de rulings fiscaux. Les autorités fiscales ont délivré les autorisations correspondantes. La gestion du portefeuille incombe toujours à la CPM et est réglée par une convention de prestations écrite passée avec la fondation de placement.

Rapport de risque pour l'exercice sous revue

L'évaluation du risque n'a guère changé par rapport à l'exercice précédent. Dans l'exercice sous revue, 62 risques ont été identifiés dans le rapport établi chaque année à l'attention du conseil de fondation. En gros, 23 de ces risques sont considérés comme importants. Après l'instauration de toutes les mesures nécessaires à la réduction des risques bruts, trois risques étaient toujours considérés comme importants. Deux des trois risques nets importants sont de nature exogène et concernent, d'une part, l'incertitude en Bourse et sur les marchés des placements et, d'autre part, l'évolution potentiellement négative dans le commerce de détail susceptible de se répercuter sur le financement du plan de prévoyance. Le risque endogène se rapporte à la marge trop faible ou négative entre le rendement exigé et la performance réalisable. Cette évaluation est confirmée par la mise à jour de l'analyse ALM à la mi-2016 qui repose sur les bases techniques LPP 2010 2.5 %. Il en ressort notamment que le rendement escompté de 2.6 % et le rendement nécessaire de 3.1 % présentent un écart de 0.5 point de pourcentage.

Mesures dans l'Asset Management dues au faible niveau des taux d'intérêts

À la fin 2015, le comité des placements avait décidé, au vu du faible niveau persistant des taux d'intérêts, d'adopter différentes mesures pour augmenter le rendement, comme des placements dans des hypothèques. l'extension des obligations satellites par des senior secured loans et une augmentation des placements dans des biens immobiliers et des infrastructures. Depuis, ces projets sont à bon point, et, dans le secteur des placements hypothécaires, des contrats de collaboration avec deux banques ont été conclus. Dans le secteur des biens immobiliers Étranger et des infrastructures, d'importants nouveaux investissements ont pu être réalisés, d'où des répercussions positives sur la performance. Les senior secured loans sont considérés comme des placements alternatifs. Par conséquent, le conseil de fondation a décidé d'augmenter la limite fixée dans le règlement de placement pour les placements alternatifs de 5 points de pourcentage à désormais 20%.

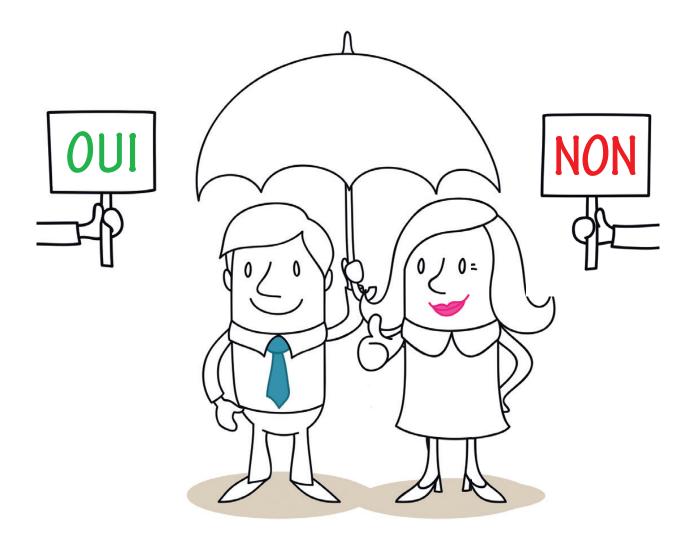
Installations photovoltaïques – un investissement sûr et stable

En collaboration avec des spécialistes externes, l'intégralité du portefeuille immobilier de la CPM a été analysée en termes de compatibilité avec des installations photovoltaïques. Depuis, 50 installations ont été posées sur 214 toits. Huit autres installations prévues pour 30 toits sont actuellement en phase de planification ou déjà en construction et seront opérationnelles dans les mois à venir. La durée d'utilisation d'une installation photovoltaïque est estimée à 25 ans. L'énergie produite est injectée dans le réseau électrique local et remboursée à un tarif prédéterminé. La production de courant est de 9.3 millions de kilowattheures par année, ce qui couvre le besoin en électricité d'environ 2100 ménages de quatre personnes. À ce jour, CHF 19 millions ont été investis dans des installations photovoltaïques générant un rendement net de 4.0 %.

Conventions d'affiliation

Durant l'exercice sous revue, le conseil de fondation a approuvé la convention d'affiliation des membres de la direction d'ACTIV FITNESS SA au 1er septembre 2016 et la dissolution de la convention d'affiliation avec Mitreva Interne Revision AG au 30 juin 2016. Tous les collaborateurs sont désormais engagés par Mitreva Treuhand und Revision AG.

Diversification des risques



Nous voulons un dédommagement pour les risques encourus.

Un portefeuille diversifié permet un bon rapport rendement-risque.

Activités de la direction

Mutations au sein des cadres

Nominations

- Andreas Müller, responsable administration des biens immobiliers Mittelland, au 1^{er} janvier 2016
- Diego Maruccia, gestionnaire de portefeuille AST, au 1^{er} juillet 2016
- Marco Siegrist, responsable centre de compétences industrie, au 1^{er} septembre 2016
- Willi Hohl, responsable architecture et planification, au 19 septembre 2016
- Peer Kocur, responsable gestion de portefeuille Biens immobiliers, au 1^{er} décembre 2016

Changement de fonction

 Thomas Egloff, responsable Construction, au 1^{er} septembre 2016, auparavant responsable réalisation des constructions.

Communication avec les assurés et nos partenaires auprès des entreprises affiliées

Les responsables d'équipe et le responsable Assurance ont donné 13 séminaires de préparation à la retraite. Le séminaire «Prévoyance 50+», proposé par la coopérative Migros Zurich, a eu lieu à cinq reprises. À cela se sont ajoutées différentes conférences lors des séminaires des entreprises affiliées.

Simulateur de calcul sur www.mpk.ch

Depuis mars 2016, un outil de simulation sur notre site Internet permet aux assurés actifs d'établir leur certificat de prévoyance personnel et de calculer individuellement les futures prestations de prévoyance. Les données de login requises à cet effet, mot de passe inclus, figurent sur le certificat de prévoyance. Depuis la fin décembre, il est aussi possible de calculer les répercussions d'un achat facultatif sur les prestations de prévoyance. Si les prestations intégrales ont déjà été achetées, il est possible de mettre de l'argent de côté sur le compte supplémentaire pour le financement d'une retraite anticipée.

Nouvel Extranet pour la CPM

L'Extranet de la CPM a été revisité en 2016 en collaboration avec l'entreprise Intersim AG. À l'instar du site Internet, le design est désormais moderne et la navigation, plus conviviale. La mise en ligne a eu lieu le 17 janvier 2017. L'Extranet nommé «Piazza» permet aux collaborateurs de s'informer au quotidien. Un système récent de gestion des contenus est utilisé. Le nouvel Extranet présente une structure plus claire des contenus, et les informations nécessaires au travail sont disponibles selon les besoins des utilisateurs. De plus, les documents toujours à jour sont enregistrés de manière centralisée.

Passage à la technologie All IP pour l'infrastructure de communication dans les immeubles

À la fin 2017, Swisscom et d'autres opérateurs de télécommunication remplaceront la télécommunication analogique par une solution numérique (ALL IP). Dans tous les immeubles de la CPM, les appareils alimentés en électricité par des lignes analogiques doivent être remplacés. Sont concernées en particulier les installations de téléphone et d'alarme ainsi que les commandes d'appareils. De plus, les locataires doivent disposer de lignes compatibles avec IP. La saisie des infrastructures analogiques existantes de 12 700 logements et de 1100 raccordements commerciaux est désormais terminée, et les immeubles à assainir sont connus. Les mesures nécessaires (installation et réception) interviendront dans le courant de l'année. Les coûts de cette adaptation sont évalués à CHF 12 millions.

Traitement des documents et archivage électroniques à la direction Assurance

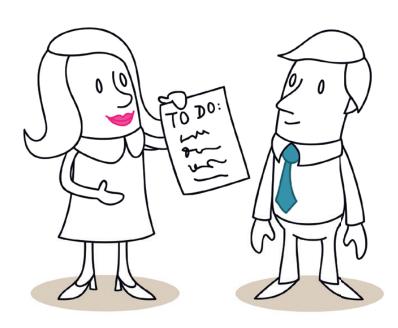
Le projet concerne le traitement et l'archivage électroniques permanents de documents à la direction Assurance. Le scannage des dossiers en cours (cas de rentes, EPL, etc.) ainsi que le scannage et le traitement du courrier reçu chaque jour figurent au premier plan. Après avoir consulté les solutions d'autres institutions de prévoyance et après établissement du cahier des charges, quatre prestataires ont été invités à soumettre une offre. La procédure d'évaluation a été achevée à la fin 2016.

1.2 Perspectives 2017

Adaptations des rentes au 1er janvier 2017

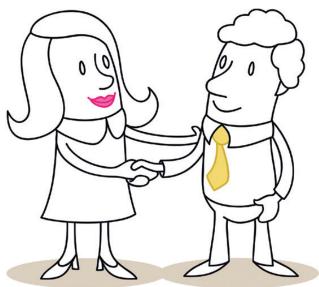
Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le conseil de fondation décide chaque année si les rentes doivent être adaptées à l'évolution des prix et à quelle hauteur. Lors de sa réunion de novembre, le conseil de fondation a renoncé à une adaptation des rentes, pour les raisons suivantes:

- l'abaissement à la fin 2016 du taux d'intérêt technique pour l'évaluation des engagements de prévoyance décidé par le conseil de fondation a fait considérablement chuter le degré de couverture en dessous de la valeur cible de 119%. Par conséquent, plus aucune marge de manœuvre financière n'est disponible pour une adaptation générale des rentes en cours.
- Les taux d'intérêt bas persistants laissent présager des rendements inférieurs à long terme.
- Le pouvoir d'achat affiche un niveau stable depuis plusieurs années. Au cours des cinq dernières années, l'indice suisse des prix à la consommation a évolué à la baisse.
- Le Conseil fédéral a également renoncé à une adaptation des rentes minimales risques LPP au 1er janvier 2017.



Processus de placement





La part principale du rendement est atteinte moyennant une exposition aux risques de marché.

Une gestion active nous fournit un rendement supplémentaire.

2. Placements

Les marchés financiers en 2016

Le scepticisme quant à la durabilité de la performance économique chinoise, la première augmentation des taux d'intérêt depuis 2006 aux États-Unis en décembre 2015 ainsi que l'effondrement des prix de l'énergie ont attisé les craintes de récession en début d'année aux États-Unis, ce qui a entraîné d'importantes corrections des cours en Bourse. En Europe, l'éclosion de doutes quant à la stabilité du système bancaire et la peur d'une crise récurrente de la dette souveraine hantaient en outre les marchés. La nervosité ambiante des marchés s'est encore amplifiée avec l'aggravation des crises politiques et économiques dans les pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine), portée par la dépendance au secteur de l'énergie, les tensions géopolitiques et les faiblesses institutionnelles. La tendance s'est inversée avec l'attrayant prix du pétrole, l'ajournement du cycle de hausse des taux d'intérêt par la Fed américaine ainsi que l'extension des mesures de politique monétaire par la BCE. Par conséquent, le contexte global des faibles taux d'intérêt s'est intensifié et a atteint son niveau annuel le plus bas à la moitié de l'année, lorsque toutes les durées des obligations gouvernementales ont été négociées avec des rendements négatifs.

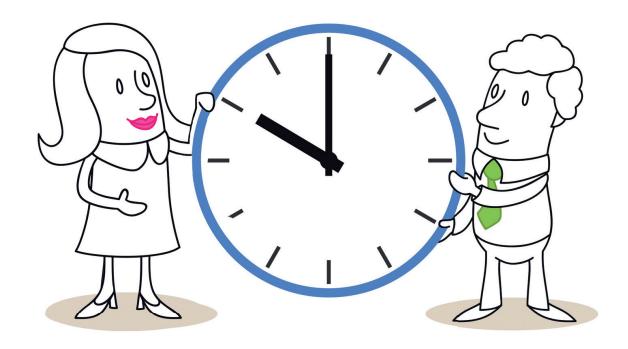
L'issue surprenante du vote de la Grande-Bretagne sur le BREXIT à la fin juin s'est temporairement traduite par de fortes fluctuations de cours sur les principales places de négoce. L'abaissement des intérêts de la Banque d'Angleterre ainsi que l'augmentation considérable de la demande en emprunts d'État de meilleure solvabilité de la part des investisseurs ont conduit à la chute de leurs rendements (10-YR UK Govt. du 23 juin au 7 juillet –59 points de base). La livre sterling ne cesse de se dévaluer (–14.9 % GBP/CHF). Contre toute attente, les marchés ont rapidement récupéré sans entraîner de crash des actions, de panique bancaire ou d'effondrement de l'économie britannique.

Contrairement à la plupart des prévisions, les marchés des actions se sont envolés avec l'élection de Donald Trump en tant que 45e président des États-Unis au début novembre (indice S&P 500 en USD 12.0%). Les intérêts sur les obligations d'État ont aussi augmenté à l'échelle planétaire (US 10-YR 59 points de base), mais demeurent à un niveau historiquement bas. Les intentions de Donald Trump de mettre l'accent sur la politique fiscale plutôt que monétaire ont modifié les attentes des marchés. L'augmentation anticipée des futurs rendements des entreprises en résultant a propulsé vers le haut non seulement les actions, mais aussi la performance des emprunts high yield américains. La Fed américaine a tenu compte des intentions politiques de Donald Trump en relevant, en décembre, le taux directeur de 25 points de base. Une intervention sur les taux qu'elle a différée tout au long des 12 derniers mois et qui contraste avec la politique monétaire des principales banques centrales. Par apport aux principales monnaies, le dollar US s'est apprécié (USD/CHF 1.6%).

L'indice d'actions MSCI World (9.8 % en CHF) tout comme le MSCI Emerging Markets (13.3 % en CHF) ont terminé l'année largement dans le positif. La plupart des titres suisses à dividendes ont suivi une tendance favorable, néanmoins les poids lourds Nestlé, Novartis et Roche ont tiré le SPI vers le bas (–1.4 %). En 2016, les marchés obligataires globaux ont enregistré une évolution majoritairement positive. Les emprunts d'État globaux ont produit un rendement en CHF de 3.2 % (Citigroup World Govt. Bond Index), et les obligations d'entreprise en euros ou en USD ont terminé l'année sur une performance en CHF de respectivement 3.2 % et 7.7 %.



Horizon de placement



Notre structure des échéances nous permet de mettre à profit les avantages d'un horizon de placement de longue durée.

Performance de la fortune

En 2016, la fortune globale a dégagé, avec un rendement de 5.3 % (exercice précédent 1.6 %), une surperformance de 0.8 point de pourcentage par rapport aux directives stratégiques. Cette avance est exclusivement due à la gestion des placements. Les décisions liées à la sélection des placements satellites en obligations, des biens immobiliers Suisse et des actions Suisse, notamment, ont livré des effets positifs. Les pondérations tactiques des catégories de placement étaient neutres, car les effets positifs et négatifs se sont pour ainsi dire équilibrés.

Le tableau ci-après indique la performance de chaque catégorie de placement (comparaison sur une et deux années). La classification repose sur la stratégie de placement en vigueur. La performance a été mesurée selon la méthode de la pondération temporelle, afin de neutraliser l'effet d'afflux et de sorties de capitaux inhérent à la méthode basée sur la capitalisation de l'évaluation de la performance, sur laquelle le responsable des placements n'a aucune influence.

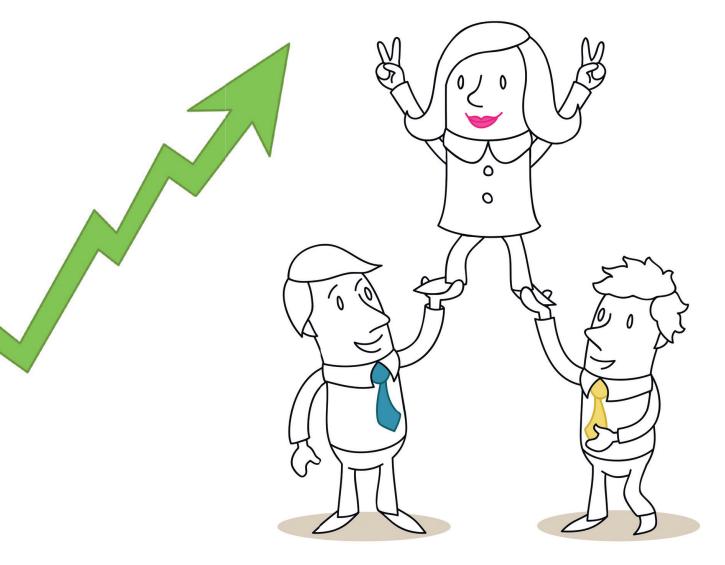
Performance des catégories de placement

. cristinano de catogorio de pracciona				
		2016		2015
	CPM %	Benchmark %	CPM %	Benchmark %
Liquidités	0.0	-0.9	0.1	-0.9
Prêts	2.3	2.3	2.7	2.7
Obligations gouvernementales en CHF	1.7	2.1	3.7	2.8
Obligations non gouvernementales Suisse en CHF	1.4	1.2	1.6	1.9
Obligations Étranger en CHF	1.4	1.1	1.4	1.1
Obligations d'État en monnaies étrangères garanties 1	0.1	1.6	-5.9	-0.2
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties $^{\rm 1}$	3.7	3.9	-3.9	-1.8
Placements satellites en obligations ¹	7.2	1.8	-0.2	-0.5
Actions Suisse	-0.8	-1.4	2.8	2.7
Actions Étranger ²	8.8	8.8	-2.0	-1.7
Placements satellites en actions ¹	8.3	6.7	-0.8	-1.7
Biens immobiliers Suisse	7.0	5.8	7.2	5.8
Placements satellites en biens immobiliers ¹	6.3	5.8	9.5	5.8
Fortune globale	5.3	4.5	1.6	2.0

¹ Monnaies étrangères garanties

² Monnaies étrangères partiellement garanties

Organisation des placements



Pour les placements satellites, la gestion interne est complétée par des spécialistes externes, ce qui est annonciateur de réussite.

Les placements sont effectués en tenant compte des coûts et sont transparents en termes de coûts.

Performance moyenne sur plusieurs années

Sur l'ensemble de la fortune, la performance des trois dernières années – de $4.6\,\%$ par année – dépasse nettement le rendement visé nécessaire pour notre institution de prévoyance actuellement de $3.1\,\%$.

Performance par comparaison au benchmark stratégique

Jour critère 31.12.2016 en % p.a.	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans (depuis le 1.1.02)
Fortune globale	4.6	6.4	3.5	3.8
Stratégie (benchmark)	5.1	6.1	3.8	3.7

Couverture du risque de change

La CPM investit plus de 50 % de ses placements à l'étranger, donc en monnaies étrangères. Partant du principe que les risques de change ne sont pas dédommagés à long terme, nous les couvrons pour la plupart. À la fin 2016, après couverture, 9.7 % (exercice précédent 10.1 %) de la fortune globale étaient exposés aux risques de change.

Risque des placements

Dans le cadre de la détermination de l'allocation stratégique d'actifs, le potentiel de risque de la stratégie de placement est également mesuré. L'écart type tient habituellement lieu d'indicateur. Le risque annualisé des placements au cours des trois dernières années s'élevait à 3.8 %. Même sur une plus longue période de 15 ans, la volatilité annuelle de la fortune globale de 4.4 % était proche de celle de la stratégie de 4.3 %.

Évolution des différentes catégories de placement

Placements en valeurs nominales

Liquidités

Les liquidités sont gérées au moyen de placements dans des comptes courants et, dorénavant, avec un dépôt à terme. En 2016, la CPM a été forcée de verser des intérêts négatifs à deux banques. Le versement est lié à la décision de janvier 2015 de la Banque nationale suisse d'introduire des intérêts négatifs sur les liquidités importantes des instituts financiers. En dépit du contexte des taux négatifs, la CPM est parvenue à atteindre un rendement équilibré grâce à la gestion efficace des liquidités, ce qui se traduit par une nette avance de 0.9 point de pourcentage par rapport au taux du marché monétaire à trois mois CHF Eurodeposit.

Prêts

Les placements sont effectués sous la forme de placements directs ou collectifs en CHF et concédés à des communes et cantons suisses, des banques cantonales ainsi qu'à des centrales électriques et des fournisseurs d'énergie suisses. Toutes les contreparties affichent un rating A+ en moyenne. Désormais, des prêts garantis par des gages immobiliers sous la forme d'hypothèques seront aussi accordés en collaboration avec deux banques. Le benchmark correspond au rendement atteint de 2.3 % pendant l'exercice sous revue.

Composition

	31.12.2016 en millions de CHF	31.12. 2015 en millions de CHF
Prêts	1 053.2	859.3
dont prêts placements directs		
et placements collectifs	987.1	859.3
■ dont hypothèques	66.1	_

Obligations gouvernementales en CHF

À l'instar de l'exercice précédent, en 2016, les intérêts des obligations gouvernementales ont encore fortement chuté. Ces obligations avec des valeurs résiduelles inférieures à 13 ans ont enregistré un taux de rendement actuariel négatif au terme de l'exercice. Le taux de rendement actuariel des titres détenus se situait à –0.1 % à la fin de l'année. Des mutations et un redimensionnement du portefeuille ont été effectués en cours d'exercice, ce qui a permis d'augmenter à 10.8 ans (exercice précédent 10.2 ans) la durée du portefeuille, qui est maintenant en conformité avec le benchmark (10.9 ans). Pour l'exercice en cours, un rendement de 1.7 % a résulté en une perte de 0.4 point de pourcentage par rapport à l'indice de référence.

Obligations non gouvernementales Suisse en CHF

En 2016, le portefeuille a été considérablement réduit. La durée a été maintenue à 6.6 ans (indice 7.6 ans), même valeur que l'année précédente. L'écart relatif par rapport à l'indice a ainsi augmenté de 0.4 à 1 année. Le segment de rating AAA est fortement sous-pondéré au profit de classements de la solvabilité plus bas. Cependant, toutes les obligations possèdent un rating investment grade. Le retard du premier semestre a pu être rattrapé durant les six derniers mois, si bien que le portefeuille clôture l'année avec un rendement de 1.4 % et une avance de 0.2 point de pourcentage sur l'indice.

Obligations Étranger en CHF

Le portefeuille des obligations Étranger en CHF a été, tout comme celui des obligations suisses, considérablement réduit. La durée majorée de 0.3 est passée à 5.1 ans et est désormais légèrement supérieure à celle de l'indice (5.0 ans). La surpondération du segment d'investment grade inférieur au détriment des qualités plus élevées comparativement moins rentables (AAA à AA–) a été maintenue en 2016, ce qui a résulté en un rendement positif. Avec une performance de 1.4 %, une avance de 0.3 point de pourcentage a été réalisée par rapport à l'indice.

Obligations d'État en monnaies étrangères garanties

En 2016, le nouveau segment des pays émergents en USD est venu s'ajouter à cette catégorie, dont le montant a toutefois été considérablement réduit. Au terme de l'exercice, le portefeuille contient des titres d'État de 17 pays émergents. Les placements dans des pays industrialisés sont effectués dans les monnaies EUR, USD, GBP, AUD, CAD et DKK avec garantie. À la fin de l'exercice, les portefeuilles se sont limités aux devises EUR, USD, DKK et GBP. Avec 0.1 %, les placements ont essuyé, par rapport à la directive stratégique globale, une sensible perte de 1.5 point de pourcentage entièrement due à la constitution du nouveau segment des marchés émergents.

Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties

Le segment des obligations d'entreprise est assuré contre le risque de change et axé sur les espaces monétaires en EUR et en USD, respectivement sur les régions Europe et États-Unis. Il combine des mandats de placements directs externes et internes. Avec une performance de 3.7 %, le résultat agrégé a généré une valeur proche de l'indice par rapport à la garantie intégrale avec un rendement de 3.9 %.

Placements satellites en obligations

La catégorie comporte les thèmes de placement obligations high yield, senior secured loans ainsi qu'obligations hybrides et convertibles réalisés par le biais de mandats ou de placements collectifs. Les risques de change sont couverts. Durant l'exercice sous revue, la catégorie mesurée sur la base d'un très large indice obligataire a atteint, avec 7.2%, une avance considérable de 5.4 points de pourcentage. Avant tout grâce au rating moyen inférieur, tous les segments et en particulier les obligations high yield ont contribué à cette surperformance.



Durabilité



Pour nos placements, nous nous orientons vers les intérêts financiers de nos assurés et tenons aussi compte des points de vue écologique et éthique.

Placements en actions

Placements dans des biens immobiliers

Actions Suisse

La catégorie de placement des actions Suisse mesurée par rapport au benchmark SPI global a réalisé, avec un rendement de $-0.8\,\%$, une nette avance de 0.6 point de pourcentage. La surperformance est due, d'une part, à la surpondération tactique des petites et moyennes entreprises qui ont produit un rendement sensiblement meilleur que celui des blue chips. D'autre part, la gestion des placements s'est aussi avérée réjouissante, et la sélection des titres des entreprises à petite et grande capitalisation a livré des effets positifs.

Actions Étranger (risques de change partiellement garantis)

Les actions Étranger ont été réparties dans les régions Europe, USA, Canada, Japon, Pacifique excepté Japon et marchés émergents. Tous les placements régionaux ont atteint des rendements positifs, néanmoins d'ampleurs différentes. Les États-Unis, le Canada et les marchés émergents présentent une performance à deux chiffres faisant que la référence stratégique a été, en partie, largement dépassée. L'ajournement du cycle d'augmentation des taux d'intérêt, le rebond des cours des matières premières, l'issue des élections aux États-Unis ainsi que les effets de change comptent parmi les principaux moteurs de la performance. Les effets de change ont, par moments, fait de l'ombre à la peformance des placements en Europe et au Japon, ce qui s'est traduit par de faibles rendements à un chiffre en CHF. Grâce à la performante couverture du risque de change, la catégorie a dégagé un résultat conforme à la stratégie avec un rendement de 8.8 %.

Placements satellites en actions

Les placements satellites en actions comprennent des actions small & mid caps, private equity et multi asset. La catégorie est assurée contre les risques de change. La sous-catégorie des small & mid caps se concentre exclusivement sur les régions États-Unis et Europe. Avec une performance de 8.3 %, la fortune agrégée a réalisé une surperformance de 1.6 point de pourcentage grâce aux multi assets (en particulier actions métaux précieux) ainsi qu'aux actions small & mid cap États-Unis.

Biens immobiliers Suisse

Au cours de la période sous revue, le département de gestion des portefeuilles a examiné quelque 240 offres immobilières pour un total de CHF 7.1 milliards. Les négociations ont abouti pour trois objets, mais les contrats d'achat n'ont pas encore été signés. En outre, deux parcelles ont été achetées. Une parcelle se trouve à Glattbrugg, Frohdörfli, et une autre à Dübendorf, Oskar-Bider-Strasse. L'extension de nos immeubles existants peut ainsi être réalisée. Aucun désinvestissement n'est à signaler durant la période sous revue. La location de surfaces commerciales demeure toujours aussi difficile. Souvent, les locaux qui ont pu être loués sont contrebalancés par de nouvelles résiliations de bail. Le pourcentage de locaux vides a pu être maintenu à un niveau plus ou moins constant. En raison du ralentissement de l'immigration et du grand nombre de nouvelles constructions, les logements sont devenus plus difficiles à louer dans plusieurs régions. Le pourcentage d'appartements vides affiche une tendance générale à la hausse. À la fin 2016, le portefeuille des biens immobiliers comptait 12510 appartements et 309403 m² de surfaces commerciales. Le rendement global de 7.0 % a dépassé le benchmark de 1.2 point de pourcentage, dont 3.9 points de pourcentage sont imputables au rendement net du cashflow et 3.1 points aux variations de valeurs positives.

Placements satellites en biens immobiliers

Les placements satellites en biens immobiliers comprennent les sous-catégories des biens immobiliers Étranger, des biens immobiliers Suisse indirects et des infrastructures. Tous les placements sont entièrement couverts contre les risques de change. Les biens immobiliers Étranger font l'objet de placements collectifs diversifiés dans le monde entier, dans tous les segments de risque. Les placements indirects dans des biens immobiliers en Suisse consistent en des fondations de placement à faible volatilité et largement diversifiées et en des fonds immobiliers. Cette année, le portefeuille d'infrastructure a été complété par des stratégies secondaires. Le rendement de 6.3 % sur toute la catégorie résulte en une surperformance de 0.5 point de pourcentage générée par les biens immobiliers Étranger et les investissements dans les infrastructures



Comptes annuels

Bilan

Au 31 déc	embre	Renvoi à l'annexe n°	2016 en millions de CHF	2015 en millions de CHF	
ACTIF		6.5	22 326.5	21 261.8	
Placeme	ents		22 319.3	21 252.8	
	Actifs opérationnels		117.1	129.9	
	■ Caisse, avoirs à la poste, avoirs bancaires		13.6	11.6	
	Créances		103.6	118.3	
	dont auprès de l'employeur	6.9.1	97.0	113.1	
	■ Arrondi		-0.1	0.0	
	Placements en capitaux		22 202.2	21 122.9	
	Liquidités		489.9	550.1	
	dont auprès de l'employeur	6.9.1	192.1	122.0	
	■ Prêts		1 053.2	859.3	
	Obligations	6.0.1	6 599.4	6 577.7	
	dont auprès de l'employeur Actions	6.9.1	<i>0.0</i> 7 051.9	<i>19.7</i> 6 625.0	
	dont auprès de l'employeur	6.9.1	0.0	5.5	
	Biens immobiliers	6.9.1	7 007.7	6 510.7	
	Arrondi		0.1	0.1	
Compte	de régularisation actif	7.1	7.2	8.9	
Arrondi	ac regularious acti	, , <u>, , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	0.0	0.1	
PASSIF	•		22 326.5	21 261.8	
Dettes			9.3	10.3	
	■ Prestations de libre passage et rentes		3.7	4.8	
	■ Autres dettes	7.2	5.6	5.5	
Compte	de régularisation passif	7.3	44.2	36.6	
Réserve	de contributions de l'employeur	6.9.2	542.3	495.2	
Provision	ns non techniques	7.4	249.6	223.6	
Capitaux	de prévoyance et provisions techniques		19 260.6	17 011.1	
	■ Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	9 706.9	7 928.0	
	Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	9 129.2	8 694.9	
	Provisions techniques	5.5	424.4	388.1	
	Arrondi		0.1	0.1	
Réserve	de fluctuation de valeurs	6.4	2 220.4	3 232.1	
Arrondi			0.1	0.0	
Fonds lil		7.5	0.0	252.9	
	■ Situation en début de période		252.9	421.9	
	■ Excédent des charges		-252.9	-169.0	

Comptes annuels

Compte d'exploitation

	Renvoi à l'annexe n°	2016 en millions de CHF	2015 en millions de CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	3.2	660.6	667.5
■ Cotisations des salariés		188.2	184.5
■ Cotisations de l'employeur	3.3.2	408.0	400.9
■ Prélèvements de la réserve de contribution de l'employeur			
pour le financement des cotisations	6.9.2	-1.3	-6.7
■ Primes uniques et montants d'achat	3.3.2	17.6	17.0
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	6.9.2	48.1	71.7
Arrondi		0.0	0.1
Prestations d'entrée		180.6	191.5
■ Apports de libre passage		170.3	182.8
■ Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		10.3	8.7
Arrondi		0.1	0.0
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		841.3	859.0
	2 1	-643.3	-644.9
Prestations réglementaires Rentes de vieillesse	3.1	- 643.3 -470.0	- 644.9 -481.2
Rentes de vieillesse Rentes de survivants		-470.0 -64.1	-481.2 -62.6
Rentes de survivants Rentes d'invalidité		-04.1 -37.2	-02.0 -38.2
Autres prestations réglementaires	3.3.3	-37.2 -25.2	-38.2 -28.2
Prestations en capital à la retraite	3.3.3 3.3.3	-25.2 -35.6	-20.2 -19.6
■ Prestations en capital en cas de décès	3.3.3 3.3.3	-33.6 -11.3	-15.0 -15.0
Arrondi	3.3.3	0.1	-0.1
Prestations de sortie	3.4	-248.0	-277.1
■ Prestations de libre passage en cas de sortie		-224.6	-247.8
■ Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-23.3	-29.4
■ Arrondi		-0.1	0.1
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-891.3	-922.0
Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques			
et réserve de contribution		-2 296.4	-345.8
■ Constitution de capital de prévoyance assurés actifs	5.2	-1 775.4	-591.1
■ Constitution (–)/dissolution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	-434.3	316.4
■ Constitution de provisions techniques	5.5	-36.3	-2.7
■ Rémunération du capital d'épargne	5.2.2 – 5.2.5	-3.5	-3.5
■ Constitution de la réserve de contributions de l'employeur	6.9.2	-46.8	-65.0
■Arrondi		-0.1	0.1
Charges d'assurance		-1.9	-1.9
Cotisations au fonds de garantie		-1.9	-1.9
Résultat net de l'activité d'assurance		-2 348.3	-410.7
Résultat net de l'activité des placements		1 118.2	331.1
Résultat activité des placements		1 190.0	397.8
actifs opérationnels	6.8.1	0.2	0.2
liquidités	6.8.2	0.0	0.3
prêts	6.8.3	20.3	22.7
obligations	6.8.4	273.2	-99.9
actions	6.8.5	416.3	-7.0
biens immobiliers	6.8.6	480.1	481.6
		-0.1	-0.1
Arrondi	607	-1.2	-1.6
■ Charges d'intérêts	6.8.7	70 C	-65.2
■ Charges d'intérêts■ Frais d'administration des placements	6.8.7 6.8.8	-70.6	
 Charges d'intérêts Frais d'administration des placements Arrondi 	6.8.8	0.0	
■ Charges d'intérêts ■ Frais d'administration des placements ■ Arrondi Constitution de provisions non techniques	7.4	0.0 –26.0	-27.6
Charges d'intérêts Frais d'administration des placements Arrondi Constitution de provisions non techniques Frais d'administration	6.8.8	0.0 - 26.0 - 8.5	-27.6 -8.5
Charges d'intérêts Frais d'administration des placements Arrondi Constitution de provisions non techniques Frais d'administration Administration générale	7.4	0.0 - 26.0 - 8.5 -8.0	-27.6 -8.5 -8.1
Charges d'intérêts Frais d'administration des placements Arrondi Constitution de provisions non techniques Frais d'administration Administration Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle	7.4	0.0 -26.0 -8.5 -8.0 -0.5	-27.6 -8.5 -8.1 -0.4
Charges d'intérêts Frais d'administration des placements Arrondi Constitution de provisions non techniques Frais d'administration Administration générale	7.4	0.0 - 26.0 - 8.5 -8.0	-27.6 -8.5 -8.1 -0.4
Charges d'intérêts Frais d'administration des placements Arrondi Constitution de provisions non techniques Frais d'administration Administration générale Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle Autorités de surveillance	7.4	0.0 -26.0 -8.5 -8.0 -0.5	-27.6 -8.5 -8.1 -0.4 0.0
Charges d'intérêts Frais d'administration des placements Arrondi Constitution de provisions non techniques Frais d'administration Administration Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle Autorités de surveillance Excédent des charges avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs	7.4	0.0 -26.0 -8.5 -8.0 -0.5 0.0	-27.6 -8.5 -8.1 -0.4 0.0 -115.7
Charges d'intérêts Frais d'administration des placements Arrondi Constitution de provisions non techniques Frais d'administration Administration générale Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle	6.8.8 7.4 7.6	0.0 -26.0 -8.5 -8.0 -0.5 0.0 -1 264.6	0.1 -27.6 -8.5 -8.1 -0.4 0.0 -115.7 -53.4

Annexe aux comptes annuels

1. Principes et organisation

1.1	Indications générales		
Forme jurio	dique et objet	LPP. Elle a pour objet la prévoyance p	est une fondation au sens des art. 80 suiv. CC, art. 331 CO et art. 48 al. 2 professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application le Migros ainsi que les membres de leur famille et survivants contre les conse, de l'invalidité et du décès.
Inscription de garantie	à la LPP et au fonds e	La CPM est inscrite au registre de la p de Zurich et auprès du fonds de garar	orévoyance professionnelle auprès des autorités de surveillance du canton itie sous ZH 365.
Bases		Acte de fondation approuvé par les au	torités de surveillance le 16.6.2015
		Règlement de prévoyance de la CPM,	valable depuis le 1.1.2012
		Règlement de prévoyance pour les en loisirs de la communauté-M, valable d	seignantes et enseignants des Écoles-clubs et des centres de sport et de depuis le 1.1.2012
		Règlement d'organisation, valable dep	puis le 25.3.2015
		Règlement de placement, valable dep	uis le 31.12.2015
		Ordonnance sur le règlement de place	ement, valable depuis le 31.12.2015
		Règlement relatif à la constitution de	provisions et de réserves de fluctuation valable depuis le 31.12.2016
		Règlement de liquidation partielle ent	ré en vigueur le 23.1.2012
		Règlement sur le respect des prescrip depuis le 25.3.2015	tions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité (RELIB), valable
		Règlement pour l'élection des délégue depuis le 25.3.2015	és des salariés et des salariés membres du conseil de fondation, valable
		Règlement pour la nomination des rep	présentants des employeurs à la CPM, valable depuis le 25.3.2015
			légués des bénéficiaires de rentes à l'assemblée des délégués et pour ficiaires de rentes au conseil de fondation, valable à partir du 25.3.2015
		Directives relatives à l'exercice des dr	oits de vote (ORAb), valables depuis le 1.1.2016
Autorité de	e surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fo	ndations du canton de Zurich, 8090 Zurich
Direction		Christoph Ryter Sergio Campigotto Danilo Follador Adrian Ryser Reto Schär	Directeur Directeur adjoint, responsable Administration Responsable Assurance Responsable Asset Management Responsable Biens immobiliers Suisse
Direction		Caisse de pensions Migros Wiesenstrasse 15, 8952 Schlieren Tél. 044 436 81 11 www.mpk.ch infobox@mpk.ch	

Indication des experts et conseillers consultés (art. 51c al. 4 LPP)

Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, 8050 Zurich Claudio Notter (réviseur responsable)
Expert en matière de prévoyance professionnelle	Libera SA, 8022 Zurich Jürg Walter (expert en caisses de pensions SKPE)
Controlling des investissements et comptabilité titres	Complementa Investment-Controlling AG, 9015 Saint-Gall, Thomas Breitenmoser
Conseil asset liability	c-alm AG, 9000 Saint-Gall, Dr Roger Baumann
Expert en évaluation immobilière	Wüest Partner AG, 8001 Zurich, Andreas Ammann
Dépositaire	Pictet & Cie, 1211 Genève UBS SA, 8098 Zurich

Habilitation des gestionnaires de fortune au sens de l'art. 48f OPP 2

Catégorie de placement	Gestionnaire de fortune	Habilitation
Liquidités	Direction CPM	BVS
Prêts	Direction CPM	BVS
Prêts, part hypothèques	GLKB/UBS SA	FINMA
Obligations gouvernementales en CHF	CPM-AST	CHS PP
Obligations non gouvernementales Suisse en CHF	CPM-AST	CHS PP
Obligations Étranger en CHF	CPM-AST	CHS PP
Obligations d'État en monnaies étrangères garanties	CPM-AST	CHS PP
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties	Direction CPM	BVS
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties	CPM-AST	CHS PP
Placements satellites en obligations	Direction CPM	BVS
Actions Suisse	CPM-AST	CHS PP
Actions Étranger	CPM-AST	CHS PP
Placements satellites en actions	Direction CPM	BVS
Placements satellites en actions, private equity	UBS SA	FINMA
Biens immobiliers Suisse	Direction CPM	BVS
Placements satellites en biens immobiliers	Direction CPM	BVS
Couverture du risque de change portefeuille global	Direction CPM	BVS

CPM-AST BVS FINMA CHS PP Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich, 8090 Zurich Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, 3003 Berne Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, 3001 Berne

Organes Mandat 2015 à 2018 Assemblée des délégués	100 membres, dont 57 représentants des salariés, 33 représentants des employeurs et 10 représentants de bénéficiaires de rentes. La composition de l'assemblée des délégués est indiquée sur la liste séparée des pages suivantes.		
Le conseil de fondation	22 membres, dont 11 représentants des salariés, des bénéficiaires de rentes	10 représentants des employeurs et 1 représentant	
Représentants des employeurs	Jörg Zulauf	Président, signature collective Migros-Genossenschafts-Bund	
	Pierpaolo Born Felix Hofstetter Felix Meyer (depuis le 30.6.2016) Dr Harald Nedwed Gilles Oberson Stefano Patrignani (depuis le 12.5.2016) Marc Schaefer (jusqu'au 23.3.2016) Philipp Sigrist Verena Steiger Beat Zahnd (jusqu'au 29.6.2016) Fabrice Zumbrunnen	Società Cooperativa Migros Ticino Genossenschaft Migros Ostschweiz Genossenschaft Migros Luzern Migros Bank Mifroma SA Genossenschaft Migros Basel Société Coopérative Migros Vaud Jowa AG Genossenschaft Migros Zürich Genossenschaft Migros Aare Migros-Genossenschafts-Bund	
Représentants des salariés	Adrian Marbet Urs Bender Michael Buckingham (jusqu'au 30.6.2016) Marcel Gähwiler Marie Gonzalez	Vice-président, signature collective Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG Signature collective Genossenschaft Migros Zürich Genossenschaft Migros Ostschweiz Micarna SA Estavayer Lait SA	
	Jürg Hochuli Vanda Jornod Kurt Krummenacher Peter Meyer Nadia Prota Rolli Stirnimann Thomas Zürcher (depuis le 7.9.2016)	Chocolat Frey AG Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg Genossenschaft Migros Luzern Genossenschaft Migros Aare Midor AG Genossenschaft Migros Basel Migros-Genossenschafts-Bund	
Représentant des bénéficiaires de rentes (sans droit de vote)	Willi Kemmler	avant Migros-Genossenschafts-Bund	
Comités	Comité des placements (voir annexe, chiffre 6.1) Comité de prévoyance (voir annexe, chiffre 3.3.1)		

Comptes annuels

Assemblée des délégués

Représentants des salariés au 31 décembre 2016

2 Arn Priska Genossenschaft Migros Aare 3 Austel Harry Delica AG 4 Balsiger Andreas Genossenschaft Migros Luzern 5 Bärtsch Peter Genossenschaft Migros Luzern 6 Berek Michael Jowa AG 7 Bucher André Genossenschaft Migros Zürich 8 Burgener Benedikt Société Coopérative Migros Valais 9 Capuano Sonia Société Coopérative Migros Valais 9 Capuano Sonia Société Coopérative Migros Valais 10 de Stefani Sandro Migros-Pensionskasse 11 Georges André Société Coopérative Migros Genève 12 Gerber Bruno Genossenschaft Migros Aare 13 Guerini Sarah Société Coopérative Migros Ticino 14 Hauri Markus Genossenschaft Migros Aare 15 Huber Urs Migrol AG 16 Hunziker Annamarie Chocolat Frey AG 17 Insalaco Carmelo Genossenschaft Migros Aare 18 Jäggi Josefa Migros Bank 19 Jaquet Anne-Lise Estavayer Lait SA 20 Jayet Cédric Mifroma SA 21 Jeger Luzia Genossenschaft Migros Basel 22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Société Coopérative Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Valais	1	Ammann Werner	Genossenschaft Migros Basel
4 Balsiger Andreas Genossenschaft Migros Luzern 5 Bärtsch Peter Genossenschaft Migros Luzern 6 Berek Michael Jowa AG 7 Bucher André Genossenschaft Migros Zürich 8 Burgener Benedikt Société Coopérative Migros Valais 9 Capuano Sonia Société Coopérative Migros Vaud 10 de Stefani Sandro Migros-Pensionskasse 11 Georges André Société Coopérative Migros Genève 12 Gerber Bruno Genossenschaft Migros Aare 13 Guerini Sarah Società Cooperativa Migros Ticino 14 Hauri Markus Genossenschaft Migros Aare 15 Huber Urs Migrol AG 16 Hunziker Annamarie Chocolat Frey AG 17 Insalaco Carmelo Genossenschaft Migros Aare 18 Jäggi Josefa Migros Bank 19 Jaquet Anne-Lise Estavayer Lait SA 20 Jayet Cédric Mifroma SA 21 Jeger Luzia Genossenschaft Migros Basel 22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Société Coopérative Migros Zürich 36 Preute Frank Genossenschaft Migros Zürich 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Nigros Ticino	2	Arn Priska	Genossenschaft Migros Aare
5 Bärtsch Peter Genossenschaft Migros Luzern 6 Berek Michael Jowa AG 7 Bucher André Genossenschaft Migros Zürich 8 Burgener Benedikt Société Coopérative Migros Valais 9 Capuano Sonia Société Coopérative Migros Vaud 10 de Stefani Sandro Migros-Pensionskasse 11 Georges André Société Coopérative Migros Genève 12 Gerber Bruno Genossenschaft Migros Aare 13 Guerini Sarah Società Cooperativa Migros Ticino 14 Hauri Markus Genossenschaft Migros Aare 15 Huber Urs Migrol AG 16 Hunziker Annamarie Chocolat Frey AG 17 Insalaco Carmelo Genossenschaft Migros Aare 18 Jäggi Josefa Migros Bank 19 Jaquet Anne-Lise Estavayer Lait SA 20 Jayet Cédric Mifroma SA 21 Jeger Luzia Genossenschaft Migros Basel 22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Société Coopérative Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Neuchåtel-Fribourg	3	Austel Harry	Delica AG
Berek Michael Jowa AG Bucher André Genossenschaft Migros Zürich Burgener Benedikt Société Coopérative Migros Valais Capuano Sonia Société Coopérative Migros Vaud Cestefani Sandro Migros-Pensionskasse Genossenschaft Migros Genève Geroses André Société Coopérative Migros Genève Gerosenschaft Migros Aare Genossenschaft Migros Aare Genossenschaft Migros Aare Genossenschaft Migros Aare Migrol AG Huari Markus Genossenschaft Migros Aare Chocolat Frey AG Insalaco Carmelo Genossenschaft Migros Aare Migros Bank Jäggi Josefa Migros Bank Jaggi Josefa Migros Bank Genossenschaft Migros Basel Genossenschaft Migros Basel Alfer Migros Bank Migros Bank Genossenschaft Migros Basel Cedric Mifroma SA Migros Bank Kleiber Bruno Migros Bank Cenossenschaft Migros Basel Celtiaco Armand Société Coopérative Migros Genève Celtiaco Armand Société Coopérative Migros Genève Cel Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Ostschweiz Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA Pachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA Preute Frank Genossenschaft Migros Neuchåtel-Fribourg	4	Balsiger Andreas	Genossenschaft Migros Luzern
Bucher André Genossenschaft Migros Zürich Burgener Benedikt Société Coopérative Migros Valais Capuano Sonia Société Coopérative Migros Vaud Cestefani Sandro Migros-Pensionskasse Genossenschaft Migros Aare Migrol AG Huber Urs Migrol AG Hunziker Annamarie Chocolat Frey AG Genossenschaft Migros Aare Migros Bank Jäggi Josefa Migros Bank Jäggi Josefa Migros Bank Jagger Luzia Genossenschaft Migros Basel Cestavayer Lait SA Jager Luzia Genossenschaft Migros Basel Kistler Jeanette Micarna SA Kistler Jeanette Micarna SA Kistler Jeanette Micarna SA Kistler Jeanette Migros Bank Genossenschaft Migros Genève Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Ostschweiz Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA Pachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz Jone Migros Holling Migros Ostschweiz Cenossenschaft Migros Ostschweiz	5	Bärtsch Peter	Genossenschaft Migros Luzern
8 Burgener Benedikt Société Coopérative Migros Valais 9 Capuano Sonia Société Coopérative Migros Vaud 10 de Stefani Sandro Migros-Pensionskasse 11 Georges André Société Coopérative Migros Genève 12 Gerber Bruno Genossenschaft Migros Aare 13 Guerini Sarah Società Cooperativa Migros Ticino 14 Hauri Markus Genossenschaft Migros Aare 15 Huber Urs Migrol AG 16 Hunziker Annamarie Chocolat Frey AG 17 Insalaco Carmelo Genossenschaft Migros Aare 18 Jäggi Josefa Migros Bank 19 Jaquet Anne-Lise Estavayer Lait SA 20 Jayet Cédric Mifroma SA 21 Jeger Luzia Genossenschaft Migros Basel 22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 39 Pellegrini Dario Societá Coopérative Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	6	Berek Michael	Jowa AG
9 Capuano Sonia Société Coopérative Migros Vaud 10 de Stefani Sandro Migros-Pensionskasse 11 Georges André Société Coopérative Migros Genève 12 Gerber Bruno Genossenschaft Migros Aare 13 Guerini Sarah Società Cooperativa Migros Ticino 14 Hauri Markus Genossenschaft Migros Aare 15 Huber Urs Migrol AG 16 Hunziker Annamarie Chocolat Frey AG 17 Insalaco Carmelo Genossenschaft Migros Aare 18 Jäggi Josefa Migros Bank 19 Jaquet Anne-Lise Estavayer Lait SA 20 Jayet Cédric Mifroma SA 21 Jeger Luzia Genossenschaft Migros Basel 22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Societá Coopérative Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Neuchâtel-Fribourg	7	Bucher André	Genossenschaft Migros Zürich
10 de Stefani Sandro Migros-Pensionskasse 11 Georges André Société Coopérative Migros Genève 12 Gerber Bruno Genossenschaft Migros Aare 13 Guerini Sarah Società Cooperativa Migros Ticino 14 Hauri Markus Genossenschaft Migros Aare 15 Huber Urs Migrol AG 16 Hunziker Annamarie Chocolat Frey AG 17 Insalaco Carmelo Genossenschaft Migros Aare 18 Jäggi Josefa Migros Bank 19 Jaquet Anne-Lise Estavayer Lait SA 20 Jayet Cédric Mifroma SA 21 Jeger Luzia Genossenschaft Migros Basel 22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Ostschweiz 27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Societá Coopérative Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Neuchâtel-Fribourg	8	Burgener Benedikt	Société Coopérative Migros Valais
11 Georges André Société Coopérative Migros Genève 12 Gerber Bruno Genossenschaft Migros Aare 13 Guerini Sarah Società Cooperativa Migros Ticino 14 Hauri Markus Genossenschaft Migros Aare 15 Huber Urs Migrol AG 16 Hunziker Annamarie Chocolat Frey AG 17 Insalaco Carmelo Genossenschaft Migros Aare 18 Jäggi Josefa Migros Bank 19 Jaquet Anne-Lise Estavayer Lait SA 20 Jayet Cédric Mifroma SA 21 Jeger Luzia Genossenschaft Migros Basel 22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Ostschweiz 27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Société Coopérative Migros Zürich 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Neuchâtel-Fribourg	9	Capuano Sonia	Société Coopérative Migros Vaud
12 Gerber Bruno Genossenschaft Migros Aare 13 Guerini Sarah Società Cooperativa Migros Ticino 14 Hauri Markus Genossenschaft Migros Aare 15 Huber Urs Migrol AG 16 Hunziker Annamarie Chocolat Frey AG 17 Insalaco Carmelo Genossenschaft Migros Aare 18 Jäggi Josefa Migros Bank 19 Jaquet Anne-Lise Estavayer Lait SA 20 Jayet Cédric Mifroma SA 21 Jeger Luzia Genossenschaft Migros Basel 22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Ostschweiz 27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperative Migros Zürich 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Neuchâtel-Fribourg	10	de Stefani Sandro	Migros-Pensionskasse
13 Guerini Sarah Società Cooperativa Migros Ticino 14 Hauri Markus Genossenschaft Migros Aare 15 Huber Urs Migrol AG 16 Hunziker Annamarie Chocolat Frey AG 17 Insalaco Carmelo Genossenschaft Migros Aare 18 Jäggi Josefa Migros Bank 19 Jaquet Anne-Lise Estavayer Lait SA 20 Jayet Cédric Mifroma SA 21 Jeger Luzia Genossenschaft Migros Basel 22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Ostschweiz 27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Coopérative Migros Zürich Genossenschaft Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG Genossenschaft Migros Zürich Genossenschaft Migros Zürich Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	11	Georges André	Société Coopérative Migros Genève
14 Hauri Markus Genossenschaft Migros Aare 15 Huber Urs Migrol AG 16 Hunziker Annamarie Chocolat Frey AG 17 Insalaco Carmelo Genossenschaft Migros Aare 18 Jäggi Josefa Migros Bank 19 Jaquet Anne-Lise Estavayer Lait SA 20 Jayet Cédric Mifroma SA 21 Jeger Luzia Genossenschaft Migros Basel 22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Ostschweiz 27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Neuchâtel-Fribourg	12	Gerber Bruno	Genossenschaft Migros Aare
15 Huber Urs Migrol AG 16 Hunziker Annamarie Chocolat Frey AG 17 Insalaco Carmelo Genossenschaft Migros Aare 18 Jäggi Josefa Migros Bank 19 Jaquet Anne-Lise Estavayer Lait SA 20 Jayet Cédric Mifroma SA 21 Jeger Luzia Genossenschaft Migros Basel 22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Ostschweiz 27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Neuchâtel-Fribourg	13	Guerini Sarah	Società Cooperativa Migros Ticino
16 Hunziker Annamarie Chocolat Frey AG 17 Insalaco Carmelo Genossenschaft Migros Aare 18 Jäggi Josefa Migros Bank 19 Jaquet Anne-Lise Estavayer Lait SA 20 Jayet Cédric Mifroma SA 21 Jeger Luzia Genossenschaft Migros Basel 22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Ostschweiz 27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Neuchâtel-Fribourg	14	Hauri Markus	Genossenschaft Migros Aare
17 Insalaco Carmelo Genossenschaft Migros Aare 18 Jäggi Josefa Migros Bank 19 Jaquet Anne-Lise Estavayer Lait SA 20 Jayet Cédric Mifroma SA 21 Jeger Luzia Genossenschaft Migros Basel 22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Ostschweiz 27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Neuchâtel-Fribourg	15	Huber Urs	Migrol AG
18 Jäggi Josefa Migros Bank 19 Jaquet Anne-Lise Estavayer Lait SA 20 Jayet Cédric Mifroma SA 21 Jeger Luzia Genossenschaft Migros Basel 22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Ostschweiz 27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Neuchâtel-Fribourg	16	Hunziker Annamarie	Chocolat Frey AG
19 Jaquet Anne-Lise Estavayer Lait SA 20 Jayet Cédric Mifroma SA 21 Jeger Luzia Genossenschaft Migros Basel 22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Ostschweiz 27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Zürich 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	17	Insalaco Carmelo	Genossenschaft Migros Aare
20 Jayet Cédric Mifroma SA 21 Jeger Luzia Genossenschaft Migros Basel 22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Zürich 27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Neuchâtel-Fribourg	18	Jäggi Josefa	Migros Bank
21 Jeger Luzia Genossenschaft Migros Basel 22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Zürich 27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Zürich 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	19	Jaquet Anne-Lise	Estavayer Lait SA
22 Jenny Micheline Micarna SA 23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Zürich 27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Zürich 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	20	Jayet Cédric	Mifroma SA
23 Kistler Jeanette Micarna SA 24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Zürich 27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Zürich 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	21	Jeger Luzia	Genossenschaft Migros Basel
24 Kleiber Bruno Migros Bank 25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Zürich 27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Zürich 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	22	Jenny Micheline	Micarna SA
25 Leitao Armand Société Coopérative Migros Genève 26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Zürich 27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Zürich 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	23	Kistler Jeanette	Micarna SA
26 Litschauer Brigitte Genossenschaft Migros Zürich 27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Zürich 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	24	Kleiber Bruno	Migros Bank
27 Lorenzi Mario Genossenschaft Migros Ostschweiz 28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Zürich 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	25	Leitao Armand	Société Coopérative Migros Genève
28 Martinelli Samantha Ferrovia Monte Generoso SA 29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Zürich 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	26	Litschauer Brigitte	Genossenschaft Migros Zürich
29 Nachbur Beat Genossenschaft Migros Ostschweiz 30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Zürich 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	27	Lorenzi Mario	Genossenschaft Migros Ostschweiz
30 Nigg Jürg Genossenschaft Migros Ostschweiz 31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Zürich 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	28	Martinelli Samantha	Ferrovia Monte Generoso SA
31 Oppliger Beatrice Jowa AG 32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Zürich 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	29	Nachbur Beat	Genossenschaft Migros Ostschweiz
32 Papilloud Jean-Claude Aproz Sources Minérales SA 33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Zürich 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	30	Nigg Jürg	Genossenschaft Migros Ostschweiz
33 Pellegrini Dario Società Cooperativa Migros Ticino 34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Zürich 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	31	Oppliger Beatrice	Jowa AG
34 Plüss Heidi Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG 35 Preute Frank Genossenschaft Migros Zürich 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	32	Papilloud Jean-Claude	Aproz Sources Minérales SA
35 Preute Frank Genossenschaft Migros Zürich 36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	33	Pellegrini Dario	Società Cooperativa Migros Ticino
36 Riedo Nicolas Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg	34	Plüss Heidi	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
			Genossenschaft Migros Zürich
37 Rouiller Carlo Société Coopérative Migros Valais	36	Riedo Nicolas	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg
	37	Rouiller Carlo	Société Coopérative Migros Valais

38	Rupp Albert	Migros Verteilzentrum Suhr AG
39	Sauter Claudia	Liegenschaften-Betrieb AG
40	Schaller Monika	Midor AG
41	Schäfer Yvonne	Mibelle AG
42	Schlegel Armin	Genossenschaft Migros Ostschweiz
43	Schmid Josef	Mifa AG Frenkendorf
44	Scioscia Maurizio	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
45	Sidler Markus	Genossenschaft Migros Luzern
46	Soguel André	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg
47	Steinhauser Silvia	Ex Libris AG
48	Studer Roger	Migros-Genossenschafts-Bund
49	Tiberghien Grégoire	Société Coopérative Migros Genève
50	Vieira Rodrigo	Société Coopérative Migros Vaud
51	Vodoz Thierry	Société Coopérative Migros Vaud
52	Weber Thomas	Genossenschaft Migros Basel
53	Wettstein Regula	Jowa AG
54	Wiederkehr Thomas	Genossenschaft Migros Aare
55	Wiederkehr-Luther Christine	Migros-Genossenschafts-Bund
56	Wiesli Jürg	Bischofszell Nahrungsmittel AG
57	Zeier Urs	Genossenschaft Migros Zürich

Représentants des employeurs au 31 décembre 2016

	•	
1	Arnold Walter	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
2	Arpagaus Annina	Migros-Genossenschafts-Bund
3	Bazdim Karim	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg
4	Beutler Fredi	Jowa AG
5	Bürgi Stefan	Mibelle AG
6	Carrard Jérôme	Micarna SA
7	Castell Hans-Rudolf	Migros-Genossenschafts-Bund
8	Chatelan Anton	Société Coopérative Migros Vaud
9	Diethelm Cornelia	Migros-Genossenschafts-Bund
10	Dussey Nicolas	Société Coopérative Migros Genève
11	Ebneter Marita	Ausgleichskasse der Migros-Betriebe
12	Favre Frédéric	Société Coopérative Migros Valais
13	Frei René	Genossenschaft Migros Ostschweiz
14	Gähwiler Dieter	Bischofszell Nahrungsmittel AG
15	Gamba Andrea	Società Cooperativa Migros Ticino
16	Hatz Jann	Migros-Genossenschafts-Bund
17	Hofer Daniel	Migrol AG
18	Honegger Marlène	Migros-Genossenschafts-Bund
19	Keller Christian	Genossenschaft Migros Zürich
20	Kessler Martin	Genossenschaft Migros Aare
21	Knüsel Philippe	Chocolat Frey AG
22	Kocsis Attila	Genossenschaft Migros Aare
23	Kron Reto	Genossenschaft Migros Luzern
24	Lämmli Peter	Migros Bank
25	Meier Urs	Genossenschaft Migros Basel
26	Meyer Thomas	Migros-Genossenschafts-Bund
27	Müller Daniel	Genossenschaft Migros Basel
28	Röck Thomas	Migros Verteilzentrum Suhr AG
29	Röthlin Daniel	Ex Libris AG
30	Schorderet Maurice	Aproz Sources Minérales SA
31	Schuerpf Roland	Genossenschaft Migros Ostschweiz
32	Supan Patrick	Migros-Genossenschafts-Bund
33	Truninger Thomas	Mifa AG Frenkendorf

Représentants des bénéficiaires de rentes au 31 décembre 2016

1 Hug-Burnod Charlotte	avant Migros-Genossenschafts-Bund
2 Kemmler Willi	Migros-Genossenschafts-Bund
3 Krüsi Walter	Jowa AG
4 Löffler Dietmar	Jowa AG
5 Niederer Claus	Hotelplan AG
6 Ott Kurt	Migros-Genossenschafts-Bund
7 Sacher Harold	Genossenschaft Migros Aare
8 Schweizer Paul	Genossenschaft Migros Ostschweiz
9 Stolz Urs	Genossenschaft Migros Zürich
10 Wild Jean-Frédy	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg

Comptes annuels

1.2 Employeurs affiliés

	Effectif des assurés au 31 décembre		Assurés actifs 2015 +/-		Bénéficiaires de rente 2016 2015 +/-			2016	2015	Total +/-
1	Activ Fitness AG, 8712 Stäfa (depuis le 1.9.2016)	1	0	1	0	0	0	1	0	1
2	Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros	6	6	0	0	0	0	6	6	0
3	Aproz Sources Minérales SA, 1994 Aproz	121	113	8	104	105	-1	225	218	7
4	Ausgleichskasse der Migros-Betriebe, 8031 Zürich	13	13	0	8	8	0	21	21	0
5	Bischofszell Nahrungsmittel AG, 9220 Bischofszell	925	895	30	494	492	2	1 419	1 387	32
6	Centre Balexert SA, 1214 Vernier	30	26	4	19	21	-2	49	47	2
7	Chocolat Frey AG, 5033 Buchs	914	845	69	393	385	8	1 307	1 230	77
8	Delica AG, 4127 Birsfelden	347	330	17	241	244	-3	588	574	14
9	Estavayer Lait SA, 1470 Estavayer-le-Lac	583	574	9	391	401	-10	974	975	-1
10	Ex Libris AG, 8953 Dietikon	299	321	-22	102	103	-1	401	424	-23
11	Ferrovia Monte Generoso SA, 6825 Capolago	19	16	3	15	16	-1	34	32	2
12	Genossenschaft Migros Aare, 3321 Schönbühl	7 853	7 671	182	3 937	3 948	-11	11 790	11 619	171
13	Genossenschaft Migros Basel, 4002 Basel	2 609	2 632	-23	1 723	1 726	-3	4 332	4 358	-26
14	Genossenschaft Migros Luzern, 6036 Dierikon	3 331	3 297	34	1 498	1 485	13	4 829	4 782	47
15	Genossenschaft Migros Ostschweiz, 9201 Gossau	6 069	5 989	80	3 742	3 772	-30	9 811	9 761	50
16	Genossenschaft Migros Zürich, 8021 Zürich	6 323	6 335	-12	3 564	3 615	-51	9 887	9 950	-63
17	Jowa AG, 8604 Volketswil	2 942	3 037	-95	1 761	1 792	-31	4 703	4 829	-126
18	Liegenschaften-Betrieb AG, 8031 Zürich	124	122	2	31	27	4	155	149	6
19	Mibelle AG, 5033 Buchs	451	458	_ _	162	161	1	613	619	-6
20	Micarna SA, 1784 Courtepin	2 601	2 584	17	1 096	1 095	1	3 697	3 679	18
21	Midor AG, 8706 Meilen	566	604	-38	381	400	-19	947	1 004	-57
22	Mifa AG Frenkendorf, 4402 Frenkendorf	260	263	-3	141	143	-2	401	406	-5
23	Mifroma SA, 1670 Ursy	249	242	7	160	161	-1	409	403	6
24	Migrol AG, 8048 Zürich	197	189	8	167	164	3	364	353	11
25	migrolino AG, 5034 Suhr	111	97	14	2	1	1	113	98	15
26	Migros Bank, 8023 Zürich	1 450	1 471	-21	333	318	15	1 783	1 789	-6
27	Migros-Genossenschafts-Bund, 8031 Zürich	2 591	2 517	74	942	939	3	3 533	3 456	77
28	Migros-Pensionskasse, 8952 Schlieren	229	231	-2	172	173	-1	401	404	-3
29	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG, 4623 Neuendorf	945	931	14	608	613	-1 -5	1 553	1 544	9
30	Migros Verteilzentrum Suhr AG, 5034 Suhr	411	412	-1	122	121	1	533	533	0
30	Mitreva Interne Revision AG, 8048 Zürich (jusqu'au 30.6.2016)	0	10	-10	0	2	-2	0	12	-12
31		39	28	11	30	28	2	69	56	13
32	Mitreva Treuhand und Revision AG, 8048 Zürich	97	90	7	1	1	0	98	91	7
33	m-way ag, 8152 Glattbrugg	3	2	1	0	0	0	3	2	1
34	ONE Training Center AG, 6210 Sursee Riseria Taverne SA, 6807 Taverne	25	24	1	24	23	1	49	47	2
		17		6	0	0	0			6
35	Sharoo AG, 8152 Glattbrugg	17	11	0	U	U	U	17	11	0
36	Società Cooperativa fra produttori e consumatori Migros Ticino, 6592 S. Antonino	1 238	1 253	-15	790	797	-7	2 028	2 050	-22
37	Société Coopérative Migros Genève, 1227 Carouge	2 654	2 678	-24	1 669	1 700	-31	4 323	4 378	-55
38	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, 2074 Marin	1 800	1 794	6	1 173	1 175	-2	2 973	2 969	4
39	Société Coopérative Migros Valais, 1920 Martigny	1 313	1 327	-14	620	628	-8	1 933	1 955	-22
40	Société Coopérative Migros Vauds, 1926 Martight	2 540	2 569	-29	1 906	1 938	-32	4 446	4 507	-61
41	Stiftung für Sprach-&Bildungszentren, 8038 Zürich	19	23	-4	22	23	-1	41	46	-5
42	Stiftung «im Grüene», 8803 Rüschlikon	46	43	3	24	24	0	70	67	3
43	VORSORGE in globo ^M , 8952 Schlieren	6	6	0	0	0	0	6	6	0
	Membres individuels et autres	2	2	0	746	765	-19	748	767	-19
	Total	52 369	52 081	288	29 314	29 533	-19 -219	81 683	81 614	69
	Comptages multiples: ■ invalidité partielle	J2 303	32 001	200	-274	-304		01 003	01014	03
	■ retraites partielle ■ retraites partielles ■ deuxième rapport d'assurance Total				-274 -37 -521 -832	-29 -510 -843				
	Total moins comptages multiples	52 369	52 081	288	28 482	28 690	-208	80 851	80 771	80

1.3 Organigramme

Expert en matière de prévoyance professionelle Organe de révision Assemblée des délégués Comité des placements Comité de prévoyance Conseil de fondation Comité des biens immobiliers Suisse Direction СРМ • Administration **Assurance Asset Management** Biens immobiliers Suisse

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs

Assurance risque

À la fin 2016, au total 4532 personnes étaient assurées dans le cadre de l'assurance risque (exercice précédent 4711), dont 1855 hommes et 2677 femmes. Dans le plan pour les enseignants, une personne était assurée dans le cadre de l'assurance risque (2 personnes).

Assurance complète

·					
	Hommes	Femmes	Total	Exercice précédent	Variation
1 ^{er} janvier 2016	21 395	25 975	47 370	47 228	142
Correction pour cause de mutations rétroactives	323	507	830	127	703
Entrées	1 957	2 399	4 356	4 514	-158
Sorties	1 721	2 254	3 975	4 007	-32
Cas de décès	27	15	42	56	-14
Départs à la retraite	187	324	511	287	224
Cas d'invalidité	65	126	191	149	42
Total des départs	2 000	2 719	4 719	4 499	220
Variation par rapport à l'exercice précédent	280	187	467	142	325
31 décembre 2016	21 675	26 162	47 837	47 370	467
dont plan pour les enseignants	321	961	1 282	1 289	-7

2.2 Bénéficiaires de rentes

Z.Z Deficilitiaties de fettes							
	Rentes de retraite	Rentes d'invalidité	Rentes de conjoint/ partenaire	Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes de retraite	Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes d'invalidité	Rentes d'orphelin	Total
1 ^{er} janvier 2016	21 583	2 524	3 885	301	1 025	215	29 533
Correction pour cause de mutations rétroactives	170	-114	0	20	27	28	131
Nouvelles entrées	362	61	171	28	37	13	672
Total des entrées	532	-53	171	48	64	41	803
Cas de décès	543	19	163	0	1	0	726
Fin de droit	0	9	0	82	153	52	296
Total des départs	543	28	163	82	154	52	1 022
Variation par rapport à l'exercice précédent	-11	-81	8	-34	-90	-11	-219
31 décembre 2016 ■ dont hommes ■ dont femmes	21 572 9 650 11 922	2 443 932 1 511	3 893 596 3 297	267 139 128	935 466 469	204 108 96	29 314 11 891 17 423

3. Nature de l'application du but

3.1 Explications des règlements de prévoyance

La CPM a édicté un règlement de prévoyance selon la primauté des prestations (règlement de prévoyance CPM) et un règlement de prévoyance selon la primauté des cotisations pour les enseignants des Écoles-clubs et des centres de sport et de loisirs. Ils sont disponibles dans Internet sur www.mpk.ch. Les principaux éléments de ces documents figurent ci-après.

	Règlement de prévoyance CPM	Règlement de prévoyance pour les enseignants		
Champ d'application				
	Collaborateurs des entreprises de la communauté-M qui ont conclu une convention d'affiliation avec la CPM. En sont exclus les enseignants des Écoles- clubs et des centres de sport et de loisirs.	Enseignants des Écoles-clubs et des centres de sport et de loisirs.		
Définitions				
Affiliation à la caisse de pensions	l'obligation de s'assurer. Jusqu'à l'âge de 24 ans, les	nu annuel dépasse le salaire minimal LPP sont soumis à s collaborateurs sont assurés contre le risque (invalidité et complète (vieillesse, invalidité et décès).		
Retraite ordinaire		cipée possible à partir de 58 ans. Retraite partielle possibl x d'occupation d'au moins 20 %.		
Déduction de coordination	30 % du revenu global, au plus toutefois 30 % du revenu global. le montant de la rente AVS maximale.			
Revenu soumis à cotisation	Revenu global moins la	a déduction de coordination.		
Revenu assuré	Revenu soumis à cotisation de l'année en cours.			
	 À partir de 52 ans: moyenne du revenu soumis à cotisation à partir de 51 ans. À partir de 55 ans: moyenne des quatre revenus les plus élevés soumis à cotisation à partir de 51 ans. 			
Bonifications de vieillesse en % du revenu assuré		Âge Bonification de vieillesse 25-29 15 % 30-34 16 % 35-39 17 % 40-44 18 % 45-49 20 % 50-54 23 % 55-64 26 %		
Prestations de retraite				
Rente de retraite	Par année d'assurance, 1,8 % du revenu assuré; réduction en cas de retraite anticipée, augmentation en cas de retraite différée.	Avoir de vieillesse disponible au moment de la retraite, multiplié par le taux de conversion applicable (6.1 $\%$ à l'âge de 64 ans).		
Capital à la place d'une rente		é de la prestation de retraite ou une partie de la prestation sous forme de capital.		
Rente de remplacement AVS-M à partir de 64 ans (pour les hommes)	Prestation financée par l'employeur versée conformément au calcul de la rente de vieillesse AVS au moment de la retraite après 18 années complètes de cotisation. Une réduction intervient si la période de cotisation est inférieure à 18 années. En cas de versement du capital en lieu et place de la rente de retraite, le capital es réduit en conséquence.			
Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes de retraite	20% de la rente de retraite.			

	Règlement de prévoyance CPM	Règlement de prévoyance pour les enseignants		
Prestations d'invalidité				
Rente d'invalidité	70 % de la rente de retraite expectative, complétée par un supplément de 0.5 point de pourcentage de la rente de retraite expectative par année d'assurance acquise en assurance complète.	75 % de la rente de retraite prévue.		
	Rente partielle selon la classifica	tion de l'assurance-invalidité fédérale.		
Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes d'invalidité	20 % de la rente d'invalidité.			
Prestations de survivants				
Rente de conjoint, de partenaire	66% % de la rente de retraite expectative ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.	66% % de la rente de retraite prévue ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.		
Rente d'orphelin	20% de la rente de retraite prévue ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.			

3.2 Financement/méthode de financement

Jusqu'à la fin de l'année de leur 24° anniversaire, les personnes assurées versent 1.5% et l'employeur 3.0% du revenu soumis à cotisation pour la couverture des risques invalidité et décès. À partir du 1er janvier qui suit le 24° anniversaire, des cotisations moyennes indépendantes de l'âge sont prélevées pour l'assurance complète. Elles s'élèvent à 8.5% du revenu soumis à cotisation pour les assurés et à 17.0% pour les employeurs. Les participations au chiffre d'affaires et bonus irréguliers, qui ne sont pas assurés dans le revenu global, peuvent être assurés dans un plan d'assurance complémentaire prévoyant une prestation en capital. À cet effet, les assurés et employeurs versent chacun 5% de la part de salaire assurée. L'employeur finance en outre la rente de remplacement AVS-M et prend en charge les frais d'administration de 1.75% sur la somme des cotisations versées par lui et ses assurés.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

3.3.1 Membres du comité de prévoyance (mandat de 2015 à 2018)

Urs Bender	Membre (RS)	
Felix Hofstetter	Membre (RE)	
Vanda Jornod	Membre (RS)	
Adrian Marbet	Membre (RS)	
Stefano Patrignani (depuis le	Membre (RE)	
12.5.2016)		
Beat Zahnd (jusqu'au 29.6.2016)	Membre (RE)	
Fabrice Zumbrunnen	Membre (RE)	
Christoph Ryter	Participant	Directeur
Danilo Follador	Participant	Responsable Assurance

RE = représentant de l'employeur au conseil de fondation RS = représentant des salariés au conseil de fondation

3.3.2 Contributions et versements

Cotisations de l'employeur

	2016 en millions de CHF	2015 en millions de CHF
Règlement de prévoyance CPM Contribution de base, contribution pour le financement des augmentations de salaire	370.8	363.8
Règlement de prévoyance pour les enseignants Contribution de base	4.7	4.6
Valeur actuelle de la rente pour la rente de remplacement AVS-M	22.5	22.8
Contribution aux frais d'administration	9.9	9.7
Arrondi	0.1	0.0
Cotisations de l'employeur	408.0	400.9

Primes uniques et montants d'achat

CHF 12.9 millions (exercice précédent CHF 12.8 millions) ont été versés pour l'achat d'années d'assurance et CHF 4.7 millions (CHF 4.2 millions) pour l'augmentation des comptes supplémentaires.

3.3.3 Prestations et versements anticipés

Autres prestations réglementaires

Cette rubrique comporte les prestations pour les rentes de remplacements AVS-M de CHF 24.8 millions (exercice précédent CHF 27.7 millions). Compte tenu des 1207 (1333) bénéficiaires, le montant mensuel moyen par retraité était de CHF 1713 (CHF 1733). Le montant maximal à verser par personne et par mois est resté inchangé à CHF 2350. De plus, un montant inchangé de CHF 0.4 million est attribué aux rentes des comptes supplémentaires.

Prestations en capital à la retraite

Durant l'exercice sous revue, 215 personnes (exercice précédent 121 personnes), soit 42.1 % (42.2 %) des nouveaux retraités, ont profité de la possibilité de recevoir une partie ou la totalité de la rente de retraite sous forme de prestation unique en capital.

Au total 146 personnes (99 personnes) ont opté pour la totalité de la rente de retraite sous forme de prestation en capital, ce qui correspondait à CHF 25.6 millions (CHF 16.8 millions). Est incluse dans le montant total des versements en capital, la somme de CHF 1.0 million (CHF 0.9 million) versée au titre de prestations de sortie insignifiantes.

Prestations en capital en cas de décès

Une prestation en capital peut être exigée en lieu et place de la rente de conjoint/partenaire. Cette prestation a été versée dans 108 cas (exercice précédent 115 cas), ce qui correspond à CHF 10.5 millions (CHF 13.3 millions). Un montant inchangé de CHF 0.2 million est imputable aux indemnités de conjoint et CHF 0.6 million (CHF 1.4 million) aux capitaux en cas de décès dus lorsqu'aucune prestation de survivant ne doit être versée.

3.4 Prestations de sortie

	2016 en millions de CHF	2015 en millions de CHF
Prestations de libre passage en cas de sortie	224.6	247.9
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	0.0	-0.1
Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle	15.9	16.7
Prestations en cas de divorce	7.4	12.7
Arrondi	0.1	-0.1
Total	248.0	277.1

Prestations de libre passage

Le montant versé en espèces consécutivement à la prise d'une activité professionnelle indépendante, à un départ définitif à l'étranger ou lorsque la prestation de sortie est insignifiante a atteint CHF 6.4 millions (exercice précédent CHF 8.4 millions).

Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective

L'exercice précédent recense deux remboursements de capitaux de prévoyance de CHF 0.1 million. Ces transactions sont corrélées à la liquidation partielle découlant de la résiliation des contrats d'affiliation par le groupe Hotelplan à la fin novembre 2014.

Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle

Durant l'exercice sous revue, 248 assurés (exercice précédent 246) ont demandé un versement anticipé selon l'ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle.

3.5 Adaptations des rentes

En vertu de l'art. 36 al. 2 et 3 LPP, le conseil de fondation a décidé, lors de sa réunion du 23 novembre 2016, de renoncer à une amélioration des prestations en faveur des bénéficiaires de rentes, car le pouvoir d'achat demeure stable depuis plusieurs années et l'évolution de l'indice des prix à la consommation était à la baisse ces dernières années (de septembre 2008 à septembre 2016 –2.3 %). Faute d'inflation, le Conseil fédéral a aussi renoncé à une adaptation des prestations minimales LPP au 1er janvier 2017.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC 26

Les comptes ont été présentés selon les normes des Swiss GAAP RPC 26. Cette présentation des comptes a pour but de rendre une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la caisse de pensions.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués à l'établissement des comptes annuels:

Évaluation
Les charges et produits sont convertis aux cours du jour. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis aux derniers cours de l'année.
À la valeur nominale. Si le remboursement du capital est menacé, des corrections de valeurs correspondantes sont constituées.
À la valeur de marché. Les placements dans des private equity, biens immobiliers Étranger et infrastructures sont portés au bilan à la dernière valeur d'inventaire connue.
À la valeur de marché. La valeur de marché est établie chaque année selon la méthode du discounted cash-flow.
À la valeur d'acquisition. Les amortissements se font sur la durée d'utilisation estimée. Faute de maintien de la valeur, des corrections de valeur correspondantes sont effectuées.
À la valeur actuelle indexée du contrat ou à la valeur de marché inférieure. Les contrats de superficie contiennent en principe un droit d'emption à l'égard du superficiaire après une durée de 15 ans (parfois 10 ans). Le prix d'achat correspond à la valeur indexée du terrain. Passée l'échéance de cette option d'achat, le superficiaire peut acquérir le terrain à la valeur vénale ou continuer d'exercer le droit de superficie.
À la valeur des coûts accumulés de la construction.
Les impôts sur les mutations, les émoluments du Registre foncier et les frais de notaire découlant de la vente éventuelle des immeubles ainsi que les impôts sur gains immobiliers découlant d'une différence d'évaluation positive sont inscrits à la rubrique des provisions non techniques.
La LPP 2015 (tables générationnelles) sert de base technique avec un taux d'intérêt technique de 2.0%.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Inscription des provisions de prévoyance au bilan selon le règlement relatif aux provisions en vigueur pour la clôture de l'exercice 2016

Le conseil de fondation a adopté un nouveau règlement relatif aux provisions le 23 novembre 2016. Les provisions de prévoyance ont été inscrites au bilan au 31 décembre 2016 conformément à ces dispositions. Le principal changement est l'abaissement du taux d'intérêt technique pour l'évaluation des engagements de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes à un taux uniforme de 2.0%. Les répercussions qui découlent de la modification du système de provisions sont décrites au point 5.

5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La caisse de pensions est autonome. Elle couvre elle-même les risques actuariels liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité.

5.2 Capital de prévoyance assurés actifs

<u> </u>	cupital de precejanes acomo			
		31.12.2016	31.12.2016 conf. à l'ancien règlement relatif aux provisions	31. 12. 2015
		en millions de CHF	en millions de CHF	en millions de CHF
5.2.1	Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance CPM (assurés individuels inclus)	9 548.5	8 244.2	7 781.8
5.2.2	Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance pour les enseignants	88.0	88.0	85.0
5.2.3	Capital d'épargne plan d'assurance prévoyant une prestation en capital	3.6	3.6	3.2
5.2.4	Capital d'épargne comptes supplémentaires	17.6	17.6	14.3
5.2.5	Capital d'épargne comptes d'excédents	49.3	49.3	43.8
	Arrondi	-0.1	-0.1	-0.1
	Total	9 706.9	8 402.6	7 928.0

5.2.1 Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance CPM

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs au sens du règlement de prévoyance CPM (assurés individuels inclus) sont calculés au moyen des bases techniques LPP 2015 (exercice précédent LPP 2010) en application du concept générationnel et avec un taux d'intérêt technique de 2.0 % (2.5 %), ils correspondent toutefois au moins au montant minimal de la prestation de sortie conformément à l'art. 17 LFLP. La somme des prestations de sortie individuelles de ces assurés actifs s'élève à CHF 6103.8 millions (CHF 5743.4 millions) à la date de clôture du bilan. Par comparaison, le capital de prévoyance a été augmenté d'environ 56.4 % (35.5 %), s'inscrivant ainsi à CHF 9548.5 millions (CHF 7781.8 millions). Les capitaux de prévoyance des sorties en suspens figurent dans le compte de régularisation passif.

Selon l'ancienne méthode de calcul, les capitaux de prévoyance des assurés actifs au sens du règlement de prévoyance CPM auraient totalisés CHF 8244.2 millions au 31 décembre 2016. Ils s'élèvent désormais à CHF 9548.5 millions et enregistrent ainsi une augmentation extraordinaire de CHF 1304.3 millions.

5.2.2 Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance pour les enseignants

Le capital de prévoyance pour les enseignants assurés actifs correspond à l'avoir de vieillesse ou à la somme des comptes de vieillesse gérés de manière individuelle. Les avoirs de vieillesse ont une nouvelle fois été rémunérés à 3.25 %, ce qui équivaut à un montant de CHF 2.7 millions (exercice précédent CHF 2.5 millions).

Évolution capital de prévoyance règlement de prévoyance pour les enseignants

	2016 en millions de CHF	2015 en millions de CHF
État au 1er janvier	85.0	77.4
Apports provenant de cotisations		
et prestations d'entrée	12.7	12.3
■ dont bonifications de vieillesse	6.2	5.9
dont primes uniques et montants d'achat	1.1	1.1
■ dont apports de libre passage	4.7	4.7
dont remboursements de versements antic	cipés	
pour la propriété du logement/divorce	0.7	0.5
■ Arrondi	0.0	0.1
Dépenses relatives aux prestations		
et versements anticipés	-12.3	-7.2
dont prestations réglementaires	-7.5	-1.7
dont prestations de libre passage		
en cas de sortie	-4.4	-5.3
dont versements anticipés pour la		
propriété du logement/divorce	-0.4	-0.2
dont harmonisation années précédentes		
(sorties et retraites avec effet rétroactif)	0.0	0.0
Rémunération avoirs de vieillesse	2.7	2.5
Arrondi	-0.1	0.0
État au 31 décembre	88.0	85.0

5.2.3 Capital d'épargne plan d'assurance prévoyant une prestation en capital

Les participations au chiffre d'affaires et bonus irréguliers, qui ne sont pas assurés dans le revenu global, peuvent être assurés dans un plan d'assurance complémentaire prévoyant une prestation en capital. Les comptes ont été rémunérés au taux minimal LPP de 1.25% (exercice précédent 1.75%).

5.2.4 Capital d'épargne comptes supplémentaires

Par des versements sur le compte supplémentaire, les assurés peuvent compenser, en cas de retraite anticipée, la rente de vieillesse AVS manquante et la réduction de la rente de retraite. À la date du bilan, 352 assurés (exercice précédent 308) ont profité de cette possibilité. Les comptes ont été rémunérés au taux minimal LPP de 1.25% (1.75%).

5.2.5 Capital d'épargne comptes d'excédents

Le compte capital d'épargne comptes d'excédents contient des prestations de sortie apportées qui n'ont pas pu être utilisées dans le cadre du règlement de prévoyance CPM. Le solde du compte se compose de 2045 postes (exercice précédent 1822). Les comptes ont été rémunérés au taux minimal LPP de 1.25 % (1.75 %).

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin) se sont chiffrés à CHF 2674.0 millions (exercice précédent CHF 2517.0 millions) et sont affectés au capital de prévoyance des assurés actifs (règlement de prévoyance CPM et règlement de prévoyance pour les enseignants). Le taux minimal LPP fixé par le Conseil fédéral était de 1.25 % (1.75 %).

5.4 Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes

		31.12.2016	31.12.2016 conf. à l'ancien règlement relatif aux provisions	31.12.2015
		en millions de CHF	en millions de CHF	en millions de CHF
5.4.1	Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	9 108.3	8 485.0	8 672.5
5.4.2	Capital de prévoyance rentes de remplacement AVS-Migros (bénéficiaires de rentes)	21.0	21.0	22.4
	Arrondi	-0.1	0.0	0.0
	Total	9 129.2	8 506.0	8 694.9

5.4.1 Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes de retraite, de survivants et d'invalides en cours et aux prestations expectatives qui en découlent selon les bases techniques. Le capital de prévoyance bénéficiaires de rentes contient aussi le capital de prévoyance des rentes en cours préfinancé par le biais des comptes supplémentaires. Les engagements ont été calculés au moyen des bases techniques LPP 2015 (LPP 2010), tables générationnelles, 2.0% (2.5%).

Selon l'ancienne méthode de calcul, le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes aurait totalisé CHF 8485.0 millions au 31 décembre 2016. Il s'élève désormais à CHF 9108.3 millions et enregistre ainsi une augmentation extraordinaire de CHF 623.2 millions.

5.4.2 Capital de prévoyance rentes

de remplacement AVS-M (bénéficiaires de rentes)

Afin de garantir l'obligation de paiement des rentes de remplacement AVS-M en cours, la CPM a constitué un capital de prévoyance financé par les employeurs affiliés. Conformément à l'art. 16 al. 3 LFLP, la CPM ne constitue aucune provision spéciale pour les futures rentes de remplacement AVS-M des assurés actifs. En revanche, chaque employeur doit constituer des provisions en vue de garantir les engagements de contribution.

5.5 Provisions techniques

Les provisions techniques figurant ci-après ont été présentées selon le règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuation. Par rapport à l'exercice précédent, on note une hausse de CHF 36.3 millions (exercice précédent hausse de CHF 2.7 millions).

Provisions techniques

		31.12.2016	31.12.2016 conf. à l'ancien règlement relatif aux provisions	31.12.2015
		en millions de CHF	en millions de CHF	en millions de CHF
5.5.1	Provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire	328.1	328.1	309.4
5.5.2	Provision pour fluctuations de risques	96.4	83.3	78.7
5.5.3	Provision pour amélioration des prestations et réduction des cotisations	0.0	0.0	0.0
	Arrondi	-0.1	0.0	0.0
	Total	424.4	411.4	388.1

5.5.1 Provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire

La provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire est constituée pour financer les coûts des augmentations de salaire qui ne peuvent pas être financés en une année avec la contribution forfaitaire annuelle de 5 % des revenus soumis à cotisation. La valeur indicative maximale de la provision s'élève à 15 % des revenus soumis à cotisation des assurés en assurance complète à la date critère, à savoir à CHF 328.1 millions (exercice précédent CHF 322.1 millions).

La provision est constituée à hauteur de la valeur indicative maximale ou, le cas échéant, entièrement dissoute sur la base du résultat du montant forfaitaire de 5 % des revenus soumis à cotisation et des coûts effectifs du financement ultérieur des augmentations de salaire. Au cours de l'exercice sous revue, les cotisations encaissées pour l'assurance complémentaire des augmentations de salaire ont totalisé CHF 107.8 millions (CHF 105.7 millions) et les coûts CHF 77.3 millions (CHF 108.9 millions), d'où un bénéfice de CHF 30.5 millions (perte de CHF 3.2 millions). La provision au 31 décembre 2016 correspond à l'état à la fin de la période précédente majorée du bénéfice de 2016, au maximum toutefois à la valeur indicative maximale de 15 % des revenus soumis à cotisation au 31 décembre 2016. L'attribution a été réduite en conséquence de CHF 11.8 millions.

5.5.2 Réserve de fluctuations de risques

La réserve de fluctuations de risques a pour but de compenser les pertes éventuelles découlant d'une évolution défavorable des cas d'invalidité et de décès d'assurés en assurance risque et en assurance complète au cours d'une année. Le montant de cette provision est évalué périodiquement sur la base d'une répartition des sinistres globaux et d'un niveau de sécurité de 99.99 % déterminé sur deux ans. Le besoin qui en découle correspond à 1 % du capital de prévoyance assurés actifs (sans comptes supplémentaires).

Selon l'ancienne méthode de calcul, la réserve de fluctuation de risque aurait totalisé CHF 83.3 millions au 31 décembre 2016. Elle s'élève désormais à CHF 96.4 millions et enregistre ainsi une augmentation extraordinaire de CHF 13.1 millions.

5.5.3 Provision pour amélioration des prestations et réductions des cotisations

Pour l'exercice sous revue, aucune provision n'était nécessaire.

5.6 Attestation de l'expert

L'expert en matière de prévoyance professionnelle atteste, en date du 3 février 2017, que les répercussions sur le bilan actuariel découlant de la modification des principes comptables sont correctes. Le 15 février 2017, l'expert en matière de prévoyance professionnelle atteste en outre que la CPM était en mesure, au 31 décembre 2016, de répondre à toutes ses obligations réglementaires conformément à l'art. 52e al. 1 LPP.

5.7 Bilan actuariel

5.7 Dilail actuallel				
	31.12.2016	Variation	31.12.2016	31.12.2015
	LPP 2015 (TG) 2.0%		conf. à l'ancien règlement relatif aux provisions	LPP 2010 (TG) 2.5%
	en millions de CHF	en millions de CHF	en millions de CHF	en millions de CHF
Actifs disponibles	21 481.0		21 481.0	20 496.0
Actifs selon le bilan commercial	22 326.5		22 326.5	21 261.8
■ Dettes	-9.3		-9.3	-10.3
■ Compte de régularisation passif	-44.2		-44.2	-36.6
Réserve de contributions de l'employeur	-542.3		-542.3	-495.2
Provisions non techniques	-249.6		-249.6	-223.6
Arrondi	-0.1		-0.1	-0.1
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	19 260.6	1 940.6	17 320.0	17 011.1
Capital de prévoyance	18 836.1	1 927.5	16 908.6	16 622.9
dont assurés actifs	9 706.9	1 304.3	8 402.6	7 928.0
 Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance CPM Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance 	9 548.5	1 304.3	8 244.2	7 781.8
pour les enseignants	88.0	0.0	88.0	85.0
■ Capital d'épargne plan d'assurance prévoyant une prestation en capital	3.6	0.0	3.6	3.2
■ Capital d'épargne comptes supplémentaires	17.6	0.0	17.6	14.3
■ Capital d'épargne comptes d'excédents	49.3	0.0	49.3	43.8
■ Arrondi	-0.1	0.0	-0.1	-0.1
dont bénéficiaires de rentes	9 129.2	623.2	8 506.0	8 694.9
■ Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	9 108.3	623.3	8 485.0	8 672.5
■ Capital de prévoyance rentes de remplacement AVS-Migros	21.0	0.0	21.0	22.4
■ Arrondi	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Provisions techniques	424.4	13.0	411.4	388.1
■ Provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire	328.1	0.0	328.1	309.4
Provision pour fluctuations de risques	96.4	13.1	83.3	78.7
■ Provision pour amélioration des prestations	0.0	0.0	0.0	0.0
■ Arrondi	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Arrondi	0.1	0.1	0.0	0.1
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	111.5%	-10.1%	124.0%	120.5%
Degré de couverture visé	119.0%		119.0%	119.0%

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Responsabilités

Le conseil de fondation est l'organe suprême en matière de décision et de surveillance. Il assume de ce fait la responsabilité globale de la gestion de la fortune. Il délègue des tâches précises au comité des placements dans le domaine de la gestion de la fortune. Le comité des placements élabore la stratégie de placement à l'intention du conseil de fondation et détermine l'allocation tactique d'actifs et les benchmarks. Il désigne les gestionnaires de fortune et surveille leur activité de placement. En outre, il mandate l'Investment Controller et prend connaissance de ses rapports périodiques. Le responsable Asset Management (CIO) met en application l'allocation tactique d'actifs avec attribution de capitaux aux gestionnaires de fortune et rend régulièrement compte de l'activité de placement au comité des placements et au conseil de fondation. Le comité des biens immobiliers Suisse répond de l'application de la stratégie de placement pour les placements directs dans des biens immobiliers Suisse dans le cadre du règlement correspondant et du plan d'investissement approuvé par le comité des placements, dont en particulier les opérations telles qu'acquisition, remise en état et vente d'immeubles. L'Investment Controller veille à faire respecter les directives de placement conformément au règlement de placement ainsi qu'à l'application de la stratégie de placement et calcule et évalue les paramètres de risque. Il dresse les décomptes mensuels de rendement et de risque ainsi qu'un rapport trimestriel complet à l'intention du comité des placements et du conseil de fondation.

Exercice du droit de vote

Les dispositions de l'«Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse» (ORAb) sont

en application. Ces directives pour l'exercice des droits de vote approuvées par le conseil de fondation sont accessibles aux assurés, aux entreprises concernées et à des tiers sur notre site Internet (www.mpk.ch). Le résultat du vote des assemblées générales est publié seulement après la date de l'assemblée. Une liste correspondante est mise à jour chaque mois sur notre site Internet. Le conseil de fondation reçoit au moins une fois par année un rapport détaillé sur l'exercice des droits de vote.

Habilitation de gestionnaires de fortune actifs dans la prévoyance professionnelle, directive CHS PP D-01/2014

En vertu de l'art. 48f al. 4 OPP 2, seuls peuvent être chargés du placement et de la gestion de la fortune de prévoyance les personnes ou institutions externes soumises à la surveillance des marchés financiers par une loi spéciale ainsi que les intermédiaires financiers opérant à l'étranger qui sont soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance agréée. Au sens de l'art. 48f al. 5 OPP 2, la CHS PP peut habiliter d'autres personnes ou institutions à exercer la gestion de fortune. Le respect de l'art. 48f al. 2–5 OPP 2 est expressément attesté.

Loyauté dans la gestion de fortune

La CPM est soumise à la charte de l'ASIP. Par conséquent, la CPM dispose d'un règlement visant à garantir le respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité. Les membres des organes, les collaborateurs et les partenaires externes responsables du placement, de la gestion et du contrôle des fonds de prévoyance se sont engagés à respecter les dispositions légales et réglementaires. Le conseil de fondation a adopté toutes les mesures nécessaires afin de contrôler le respect de ces dispositions.

Membres du comité des placements (mandat de 2015 à 2018)

Dr Harald Nedwed	Président (RE)	
Urs Bender	Membre (RS)	
Jürg Hochuli	Membre (RS)	
Felix Hofstetter	Membre (RE)	
Adrian Marbet	Membre (RS)	
Jörg Zulauf	Membre (RE)	
Christoph Ryter	Participant	Directeur
Sergio Campigotto	Participant	Directeur adjoint
Adrian Ryser	Participant	Responsable Asset Management

RE = représentant de l'employeur au conseil de fondation RS = représentant des salariés au conseil de fondation

6.2 Limites de placement au sens des prescriptions de l'OPP 2 et utilisation des extensions des limites de placement

Les placements et limites autorisés au sens des prescriptions de l'OPP 2, en particulier les art. 53, 54, 54a, 54b, 55, 56 et 56a OPP 2 sont respectés. Les limites de placement au sens de l'art. 50 al. 4 OPP 2 ne sont pas étendues.

Limite (selon les art. 54 et 55 OPP 2)

art.	Catégorie	Valeur de marché 2016	Valeur de marché 2016	Arrondi	Valeur de marché 2016	Effet des dérivés	Valeur déter- minante	Place- ments 2016	Limite OPP 2
		en CHF en millions de CHF	en ME en millions de CHF		Total en millions de CHF	en millions de CHF	en millions de CHF	%	%
	Créances sur montant fixe liquidités incluses	4 941.5	1 703.5	-0.1	6 644.9		6 644.9	29.8	100
55a	Titres hypothécaires et lettres de gage	60.0	0.0	0.0	60.0		60.0	0.3	50
55b	Actions	3 904.9	2 733.2	0.0	6 638.1		6 638.1	29.7	50
55c	Biens immobiliers	5 459.6	311.7	0.0	5 771.3		5 771.3	25.9	30
	■ Biens immobiliers Suisse	5 459.6	0.0	0.0	5 459.6		5 459.6		
	■ Biens immobiliers Étranger	0.0	311.7	0.0	311.7		311.7	1.4	10
55d	Placements alternatifs	1 005.0	2 200.0	0.0	3 205.0		3 205.0	14.4	15
	Placements	15 371.0	6 948.4	-0.1	22 319.3		22 319.3	100.0	
55e	Placements en devises étrangères sans couverture du risque de change		6 948.4	-0.1	6 948.3	-4 784.1	2 164.2	9.7	30
54	Limite par débiteur						respectée		
54a	Limite en matière de participation						respectée		
54b	Limite en matière de biens immobiliers et d'avai	nce					respectée		

6.3 Indications sur la catégorie des placements alternatifs (art. 53 al. 3 OPP 2)

Les catégories de placement liquidités, prêts, obligations, actions et placements satellites en biens immobiliers contiennent des placements considérés comme alternatifs au sens de l'art. 53 al. 3 OPP 2. Conformément aux directives de placement de l'OPP 2, sont considérés comme placements alternatifs les créances de débiteurs ne relevant pas du droit public, les senior secured loans, les placements immobiliers avec un taux d'avance supérieur à 50% ainsi que les infrastructures. À la date de clôture du bilan, la somme cumulée investie sous une forme diversifiée était de CHF 3205.0 millions (exercice précédent CHF 2924.3 millions).

Placements alternatifs au sens de l'art. 53 OPP 2

Composition	31.12.2016 en millions de CHF	31.12.2015 en millions de CHF
Les créances alternatives au sens de l'art. 53 al. 3 OPP 2 (prêts, obligations hybrides, senior secured loans)	1 565.3	1 474.5
Private equity	175.3	190.6
Absolute return, multi assets	241.7	279.3
Placements collectifs dans des biens immobiliers dont le taux d'avance n'est pas limité à 50% de la valeur vénale (art. 53 al. 5 OPP 2)	878.8	622.0
Infrastructures	343.9	358.1
Total	3 205.0	2 924.3

Les placements alternatifs correspondent à une part de 14.4 % des placements de la fortune (exercice précédent 13.8 %).

6.4 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Évolution de la réserve de fluctuation de valeurs

Apport (–)/prélèvement par le biais du compte d'exploitation État au 31 décembre	-1 011.7 2 220.4	53.4 3 232.1
État au 1 ^{er} janvier	3 232.1	3 178.7
	2016 en millions de CHF	2015 en millions de CHF

Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs

		31.12.2016	31.12.2015
Valeur cible sur la base d'un niveau de sécurité de 97.5 % et d'un horizon de placement de 2 ans	en millions de CHF	3 659.5	3 232.1
Déficit de la réserve de fluctuation de valeurs	en millions de CHF	-1 439.1	0.0
Capital technique nécessaire	en millions de CHF	19 260.6	17 011.1
Réserve de fluctuation de valeur en % du capital technique nécessaire		11.5	19.0
Valeur cible en % du capital technique nécessaire	9	19.0	19.0

6.5 Présentation des placements par catégories

Structure des placements

	PI	acements 2016	Stratégie		rchette	Pla	acements
	en millions de CHF	2016	%	min. %	max. %	en millions de CHF	2015 %
Valeurs nominales	8 142.5	36.7	40	35	45	7 987.2	37.8
Liquidités	489.9	2.2	1			550.1	2.6
Prêts	1 053.2	4.7	5			859.3	4.1
Obligations gouvernementales en CHF	92.8	0.4	5			144.8	0.7
Obligations non gouvernementales Suisse en CHF	743.1	3.3	4			825.3	3.9
Obligations Étranger en CHF	394.9	1.8	3			498.5	2.4
Obligations d'État en monnaies étrangères garanties	679.1	3.1	5			934.2	4.4
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties	2 613.2	11.8	12			2 485.8	11.8
Placements satellites en obligations	2 076.4	9.4	5			1 689.2	8.0
Arrondi	-0.1	0.0				0.0	-0.1
Immobilisations corporelles	14 059.7	63.3				13 135.7	62.2
Actions dont actions Suisse dont actions Étranger dont placements satellites en actions	7 051.9 1 810.6 4 079.5 1 161.8	31.8 8.2 18.4 5.2	30 8 17 5	25	35	6 625.0 1 893.9 3 691.8 1 039.3	31.4 9.0 17.5 4.9
Biens immobiliers ■ dont biens immobiliers Suisse ■ dont placements satellites en biens immobiliers	7 007.7 5 396.3 1 611.4	31.6 24.3 7.3	30 25 5	25	35	6 510.7 5 114.9 1 395.8	30.8 24.2 6.6
Arrondi	0.1	-0.1				0.0	0.0
Placements en capitaux	22 202.2	100.0	100			21 122.9	100.0
Actifs opérationnels/limitations	124.3					138.8	
Arrondi	0.0					0.1	
Somme au bilan	22 326.5					21 261.8	

À la date de clôture du bilan, les dispositions légales et réglementaires étaient respectées.

6.5.1 Liquidités

Les liquidités comprennent des placements dans des comptes courants et des placements à terme.

6.5.2 Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties

Les obligations d'entreprise en monnaies étrangères se composent de placements en partie collectifs auprès de la fondation de placement de la CPM ou dans un fonds CPM et en partie directement détenus.

6.5.3 Placements satellites en obligations

Les placements satellites en obligations comprennent les souscatégories high yield, senior secured loans ainsi qu'obligations hybrides et convertibles. Les placements sont effectués en partie dans un fonds CPM et en partie directement détenus.

6.5.4 Placements satellites en actions

Les placements satellites en actions englobent les sous-catégories actions small & mid cap, private equity et multi assets. Les placements sont effectués en partie dans un fonds CPM et en partie directement détenus.

6.5.5 Biens immobiliers Suisse

	31.12.2016 en millions de CHF	31.12.2015 en millions de CHF
Postes opérationnels	-27.9	-27.1
Immeubles d'habitation ■ dont immeubles en biens propres ■ dont immeubles en cours de construction ■ dont arrondi	4 346.9 4 163.7 183.1 0.1	4 089.2 3 932.6 156.6 0.0
Immeubles commerciaux ■ dont immeubles en biens propres ■ dont immeubles en cours de construction ■ dont arrondi	1 041.1 1 037.3 3.8 0.0	1 020.3 1 018.9 1.3 0.1
Autres biens immobiliers dont installations photovoltaïques dont terrains en droit de superficie dont réserves de terrain	36.3 17.9 15.4 3.0	32.5 12.6 15.7 4.2
Arrondi	-0.1	0.0
Total	5 396.3	5 114.9

6.5.6 Placements satellites en biens immobiliers

Les placements satellites en biens immobiliers comprennent les sous-catégories des biens immobiliers Étranger, des biens immobiliers Suisse indirects et des infrastructures.

6.5.7 Engagements résultant d'investissements

Placements satellites en actions

À la date de clôture du bilan, les placements satellites en actions sont restés inchangés avec 15 engagements d'investissement d'un montant de CHF 63.3 millions (exercice précédent CHF 73.0 millions) dans la sous-catégorie private equity dans les monnaies d'origine EUR et USD.

Biens immobiliers Suisse

Dans le cadre des nouvelles constructions et activités de transformation, un montant résiduel de CHF 80.8 millions (exercice précédent CHF 174.0 millions) à la date de clôture du bilan est lié à des engagements contractuels envers des entrepreneurs totaux et généraux pour 5 projets de construction (9 projets de construction).

Placements satellites en biens immobiliers (y compris infrastructure) À la clôture du bilan, on comptait un total inchangé de 26 engagements d'investissement d'un montant de CHF 394.9 millions (exercice précédent CHF 329.4 millions). Les engagements d'investissement étaient dans les monnaies d'origine CHF, EUR, GBP et USD.

6.6 Instruments financiers dérivés non échus (ouverts) (art. 56a al. 7 OPP 2)

6.6.1 Opérations sur devises à terme

Durant l'exercice sous revue, des opérations sur devises à terme ont été effectuées pour couvrir partiellement les engagements en monnaie étrangère. La garantie est fournie tant pour la fondation de placement de la CPM ou le fonds CPM que directement par la CPM elle-même. Sur l'ensemble des opérations sur devises à terme directement conclues par la CPM, 207 (exercice précédent 184) réduisant l'engagement et 0 (5) neutre face à l'engagement de respectivement CHF 4784.1 millions (CHF 4557.1 millions) et CHF 0 million (CHF 7.7 millions) n'étaient pas encore échues. Les monnaies des transactions étaient AUD, CAD, CHF, EUR, GBP, JPY, SGD et USD. L'échéance finale des contrats court au plus tard jusqu'à la fin juillet 2017. À la date de clôture du bilan, la valeur de remplacement des opérations sur devises à terme est négative avec CHF 67.0 millions (négative avec CHF 33.9 millions).

6.6.2 Futures sur taux d'intérêt

À la date de bilan, on ne recensait pas de futures sur taux d'intérêt. Les 11 futures sur taux d'intérêt de l'exercice précédent appartenaient à la catégorie de placement des obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties pour couverture des taux d'intérêt avec un volume contractuel de CHF 51.3 millions bruts et un effet réduisant l'engagement de CHF 32.5 millions.

6.7 Prêts de titres

La CPM n'effectue pas de prêts de titres dans le cadre des placements directs. Les fondations et fonds de placement dans lesquels la CPM investit sont, dans le cadre de leurs placements directs, autorisés à effectuer des prêts de titres.

6.8 Explications relatives au résultat net des placements de la fortune

L'Investment Controller surveille constamment les revenus de la fortune et compare le rendement atteint avec la performance du benchmark. La performance globale s'est élevée à 5.3 % (exercice précédent 1.6 %). Les résultats ont été mesurés selon la méthode TWR (time weighted return) conformément à la stratégie de placement présentée au chiffre 6.5.

6.8.1 Résultat des actifs opérationnels

Le rendement des actifs opérationnels inchangé de CHF 0.2 million résulte en premier lieu de la rémunération des avoirs en banque, à la poste et en comptes courants inchangés de CHF 0.1 million et du produit des intérêts découlant de l'achat à tempérament d'années d'assurance manquantes également inchangé de CHF 0.1 million.

6.8.2 Résultat des liquidités

L'évaluation est effectuée à la valeur de marché et les intérêts courus sont régularisés. Tous les placements ont été effectués en CHF. Les taux d'intérêt négatifs sur les avoirs bancaires introduits par la Banque nationale suisse le 15 janvier 2015 ont, durant l'exercice sous revue, grevé les liquidités à hauteur de TCHF 100.7 (exercice précédent TCHF 21).

6.8.3 Résultat des prêts

Le revenu comptabilisé correspond aux entrées d'intérêt de l'exercice sous revue, aux intérêts courus accumulés sur le portefeuille de prêts et à l'effectif des hypothèques à la clôture du bilan ainsi qu'aux variations d'évaluation sur les prêts des placements collectifs.

	2016 en millions de CHF	2015 en millions de CHF
Prêts placements directs	18.1	7.7
Prêts placements collectifs	2.1	15.0
Hypothèques actives	0.1	-
Total	20.3	22.7

6.8.4 Résultat des obligations

	2016 en millions de CHF	2015 en millions de CHF
Obligations gouvernementales en CHF	3.7	24.1
Obligations non gouvernementales Suisse en Ch	HF 12.7	16.6
Obligations Étranger en CHF	7.7	11.7
Obligations d'État en monnaies étrangères garanties	9.2	-59.7
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties	95.7	-89.0
Placements satellites en obligations	144.2	-3.7
Arrondi	0.0	0.1
Total	273.2	-99.9

Risques de change

Les risques de change sont couverts par les opérations sur devises à terme. Un effet négatif de CHF 41.8 millions a été réalisé à la clôture du bilan (exercice précédent –CHF 22.6 millions). Au jour de clôture, 82 (93) opérations sur devises à terme réduisant l'engagement et 0 (5) opérations sur devises à terme neutres face à l'engagement de respectivement CHF 2328.0 millions et CHF 0 millions (CHF 2512.6 millions et CHF 7.7 millions) n'étaient pas encore échues.

6.8.5 Résultat des actions

	2016 en millions de CHF	2015 en millions de CHF
Actions Suisse	-17.5	52.7
Actions Étranger	339.9	-66.6
Placements satellites en actions	93.8	6.9
Arrondi	0.1	0.0
Total	416.3	-7.0

Placements satellites en actions

Les risques de change sont, dans une large mesure, couverts par les opérations sur devises à terme. Un effet négatif de CHF 11.6 millions a été réalisé à la clôture du bilan (exercice précédent –CHF 4.8 millions). À la date de clôture du bilan, 62 (39) opérations sur devises à terme réduisant l'engagement à hauteur de CHF 1064.9 millions (CHF 965.2 millions) n'étaient pas encore échues.

6.8.6 Résultat des biens immobiliers

	2016 en millions de CHF	2015 en millions de CHF
Biens immobiliers Suisse	365.2	355.4
Placements satellites en biens immobiliers	114.9	126.2
Total	480.1	481.6

Biens immobiliers Suisse

Produit et variation de valeur

	2016 en millions de CHF	2015 en millions de CHF
Loyers nets contractuels	272.4	266.1
Locaux vides et pertes de location	-13.8	-11.9
Arrondi	0.1	-0.1
Loyers nets encaissés	258.7	254.1
Charges découlant du compte des charges	-61.3	-51.9
Produit immeubles en biens propres	197.4	202.2
Autre revenu des biens immobiliers	2.9	3.1
Cash-flow net	200.3	205.3
Résultat de l'évaluation du portefeuille immobilier	151.8	135.8
Résultat des ventes de biens immobiliers	0.3	2.2
Arrondi	-0.1	-0.1
Répartition des frais d'administration des placements de la fortune	12.9	12.2
Résultat	365.2	355.4

Le résultat des biens immobiliers Suisse comprend le cash-flow net de CHF 200.3 millions (exercice précédent CHF 205.3 millions) ainsi que le résultat d'évaluation et de vente de CHF 152.0 millions (CHF 137.9 millions). Le résultat des ventes de biens immobiliers découle, d'une part, de la différence entre le prix de vente et la valeur de marché des constructions et, d'autre part, des frais liés à la vente (honoraires de notaire et émoluments du registre foncier, impôts sur le transfert de propriété et les gains immobiliers, commissions de vente, frais internes). Les frais d'administration des placements de la fortune de CHF 12.9 millions (CHF 12.2 millions) correspondent aux frais de gestion de la fortune directs occasionnés à la CPM.

Placements satellites en biens immobiliers

Dans les biens immobiliers Étranger, les risques de change sont, dans une large mesure, couverts par les opérations sur devises à terme. Un effet négatif de CHF 13.7 millions a été réalisé à la clôture du bilan (exercice précédent –CHF 6.6 millions). À la date de clôture du bilan, 63 (52) opérations sur devises à terme réduisant l'engagement à hauteur de CHF 1391.2 millions (CHF 1079.4 millions) n'étaient pas encore échues.

6.8.7 Charges d'intérêts

	2016 en millions de CHF	2015 en millions de CHF
Charges d'intérêts des fonds étrangers	0.6	0.9
Charges d'intérêts des propres comptes courant	ts 0.4	0.3
Réserve de contributions de l'employeur	0.2	0.3
Arrondi	0.0	0.1
Total	1.2	1.6

Charges d'intérêts des fonds étrangers

Les charges d'intérêts des fonds étrangers englobent la rémunération des prestations de libre passage.

Charges d'intérêts des propres comptes courants

Concernant les charges d'intérêt des propres comptes courants, il s'agit en premier lieu de la rémunération des comptes immobiliers (excédent des liquidités du compte d'exploitation des immeubles moins le besoin de financement net).

6.8.8 Frais d'administration des placements

(art. 48a al. 1b OPP 2)

Frais de gestion de la fortune

(inscrits au compte d'exploitation)	2016 en millions de CHF	2015 en millions de CHF
Frais de gestion de la fortune directement comptabilisés (1er niveau de frais)	19.1	26.0
Frais de gestion de la fortune des placements collectifs (indicateurs des frais 2e/3e niveau de frais)	51.5	39.2
Frais de gestion de la fortune comptabilisés	70.6	65.2

Frais de gestion de la fortune directement comptabilisés

Les frais de gestion de la fortune directement comptabilisés englobent les charges liées à la gestion de la fortune (TER) de CHF 17.0 millions (exercice précédent CHF 21.0 millions), les frais de transaction et impôts (TTC) de CHF 1.6 million (CHF 4.5 millions) ainsi que les autres frais (SC) inchangés de CHF 0.5 million.

Frais de gestion de la fortune des placements collectifs

Les frais de gestion de la fortune des placements collectifs transparents en matière de frais sont indiqués conformément aux concepts de ratio des frais TER et apparaissent dans le compte d'exploitation en tant que frais de gestion de la fortune. Les rendements des différentes catégories de placements de la fortune ont été augmentés en conséquence. Le poste «Résultat net de l'activité des placements» reste ainsi inchangé. Tous les placements collectifs sont considérés comme transparents en matière de frais au sens des directives de la CHS PP D-02/2013.

Indication des postes

maioation dos postos				
	en millions de CHF	31.12.2016 %	en millions de CHF	31.12.2015 %
Placements directs	6 948.7	31.1	9 494.6	44.7
Placements collectifs transparents en matière de frais	15 253.6	68.4	11 628.3	54.7
Actifs opérationnels	117.1	0.5	129.9	0.6
Arrondi	-0.1	0.0	0.0	0.0
Total des placements de la fortune	22 319.3	100.0	21 252.8	100.0
Taux de transparence en matière de frais (part des placements transparents en matière de frais)		100%		100%
Total des frais de gestion de la fortune inscrits au compte d'exploitation (en % des placements transparents en matière de frais)		0.316%		0.307%
Frais de gestion de la fortune par CHF 100 de placements de la fortune	3	1.6 centimes	3	0.7 centimes

6.9 Explication des placements auprès de l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

6.9.1 Placements auprès de l'employeur

À la clôture du bilan, la CPM disposait des avoirs suivants auprès des employeurs. Ces avoirs étaient entièrement couverts par des réserves de fluctuation de valeurs.

Placements auprès de l'employeur

	en millions de CHF	31.12.2016 en % des actifs disponibles	en millions de CHF	31.12.2015 en % des actifs disponibles
Actifs opérationnels	97.0	0.5	113.1	0.6
■ comptes courants non garantis	97.0	0.5	113.1	0.6
Liquidités	192.1	0.9	122.0	0.6
Obligations	0.0	0.0	19.7	0.1
dont obligations gouvernementales en CHF	0.0	0.0	1.5	0.0
■ dont obligations Étranger en CHF	0.0	0.0	1.2	0.0
■ dont obligations d'entreprise en monnaies étrangères	0.0	0.0	17.0	0.1
Actions	0.0	0.0	5.5	0.0
Actions Suisse; liquidités dans la catégorie de placements	0.0	0.0	5.2	0.0
Actions Étranger; liquidités dans la catégorie de placements	0.0	0.0	0.3	0.0
Total	289.1	1.4	260.3	1.3

Comptes courants non garantis

Les comptes courants sans garantie chez l'employeur se composent des contributions dues de CHF 13.9 millions (exercice précédent CHF 18.6 millions) et de l'avoir en compte courant envers la Fédération des coopératives Migros (FCM) de CHF 83.1 millions (CHF 94.5 millions). Les comptes courants sont rémunérés aux conditions du marché. Les avoirs bancaires chez l'employeur revêtent un caractère purement commercial et ne sont pas inscrits comme placements chez l'employeur.

Liquidités

Il s'agit de l'avoir en compte courant envers la FCM dans la catégorie des liquidités. Les intérêts sont calculés aux conditions du marché.

Baux avec l'employeur

À la date de clôture du bilan, les baux avec les entreprises du Groupe Migros ont atteint un volume de loyers de CHF 38.8 millions (CHF 41.0 millions). Ce chiffre correspond à 12.4% (13.1%) de l'ensemble des loyers nets. Conformément à l'art. 57 al. 3 OPP 2 qui prévoit que les placements en biens immobiliers utilisés à des fins commerciales pour plus de 50% de leur valeur par l'employeur ne peuvent pas dépasser 5% de la fortune, la valeur capitalisée s'inscrit à CHF 634.3 millions (CHF 618.9 millions), ce qui correspond à un taux inchangé de 3.0% des actifs disponibles.

6.9.2 Explications sur la réserve de contributions de l'employeur

Durant l'exercice sous revue, le taux d'intérêt s'est élevé à 0.05 % (exercice précédent jusqu'à la fin janvier 0.25 % et à partir de février 0.05 %), ce qui correspond à l'intérêt de l'avoir en compte courant des entreprises-M auprès de la FCM. À la date de clôture du bilan, à l'instar de l'exercice précédent, 28 employeurs affiliés disposaient d'une réserve de contribution.

	2016 en millions de CHF	2015 en millions de CHF
État au 1 ^{er} janvier	495.2	430.0
Prélèvements	-1.3	-6.7
Apports	48.1	71.7
Différence nette	46.8	65.0
Intérêts	0.2	0.3
Arrondi	0.1	-0.1
État au 31 décembre	542.3	495.2

6.10 Rétrocessions

Les gestionnaires de fortune externes et les conseillers spécialisés de la CPM ont attesté que, dans le cadre de leurs prestations de service pour la CPM au cours de l'exercice 2016, ils n'avaient touché aucune rétrocession.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Compte de régularisation actif

Au terme de l'exercice sous revue, le poste du bilan se composait des éléments suivants:

	31.12.2016 en millions de CHF	31.12.2015 en millions de CHF
Aménagements intérieurs activés	5.5	6.2
Biens mobiliers/valeurs immatérielles	1.0	1.4
Autres postes	0.6	1.3
Arrondi	0.1	0.0
Total	7.2	8.9

Les aménagements intérieurs activés concernent les investissements pour les aménagements à la chose louée au siège de Schlieren. Cet investissement sera amorti sur une durée totale de 12 ans. Le poste biens mobiliers/valeurs immatérielles comporte des acquisitions dont la valeur se maintient au-delà d'une année. La durée d'amortissement est de tout au plus 5 ans

7.2 Autres dettes

Au terme de l'exercice sous revue, le poste du bilan se composait des éléments suivants:

	31.12.2016 en millions de CHF	31.12.2015 en millions de CHF
M-participation bénéficiaires de rentes	2.1	2.5
Dettes envers des tiers	1.7	1.9
Comptes courants	1.8	1.1
Total	5.6	5.5

Les dettes découlant de la M-participation bénéficiaires de rentes concernent des coupons que les entreprises-M remettaient aux collaborateurs jusqu'à la fin 1990 au début de l'embauche et à l'occasion d'anniversaires de service. Une restitution est possible en tout temps. La CPM est chargée du traitement de ces coupons rémunérés à un taux de 7 % au moins. La différence par rapport à l'intérêt du marché est facturée aux employeurs respectifs. Les dettes envers des tiers et les comptes courants concernent les affaires opérationnelles et ont, en règle générale, un caractère à court terme.

7.3 Compte de régularisation passif

Au terme de l'exercice sous revue, le poste du bilan se composait des éléments suivants:

	31.12.2016 en millions de CHF	31.12.2015 en millions de CHF
Sorties en suspens	34.6	33.9
Prêts; engagement exercice suivant	7.0	0.0
Provisions personnel	1.4	1.4
Autres postes	1.2	1.3
Total	44.2	36.6

Les engagements découlant de sorties en suspens se composent de prestations de libre passage envers 1069 assurés (exercice précédent 844 assurés). Les fonds seront transférés sous peu aux institutions de prévoyance ou de libre passage concernées.

Les engagements découlant de prêts concernent deux transactions conclues en décembre 2016 et inscrites en parallèle dans le portefeuille de la comptabilité titres (approche date de transaction). Janvier 2017 était fixé pour l'échéance du remboursement des sommes des prêts, qui figurent dans le compte de régularisation passif.

7.4 Provisions non techniques

Les provisions non techniques concernent, d'une part, les contributions latentes obligatoires aux futures rentes de remplacements AVS-M de la CPM en tant qu'employeur et, d'autre part, les impôts latents sur le transfert de propriété et les gains immobi-

liers de la catégorie de placement des biens immobiliers Suisse ainsi que les honoraires de notaire et émoluments du registre foncier latents.

Provision non technique

Provisions pour	futures rentes de remplacement AVS-M	impôts sur les gains immobiliers et charges	Arrondi	Total	Total
	en millions de CHF	en millions de CHF	en millions de CHF	2016 en millions de CHF	2015 en millions de CHF
État au 1er janvier	0.5	223.2	-0.1	223.6	196.0
Variation	-0.1	26.0	0.1	26.0	27.6
État au 31 décembre	0.4	249.2	0.0	249.6	223.6

7.5 Fonds libres

La variation des fonds libres se fait par le biais de l'excédent des produits et des charges. Dans le cas de liquidations partielles, une éventuelle répercussion sur les fonds libres intervient exclusivement dans le compte d'exploitation.

7.6 Frais d'administration

Frais d'administration généraux

Au cours de la période sous revue, la direction a généré des frais d'administration généraux à hauteur de CHF 27.6 millions (exercice précédent CHF 27.1 millions), dont les charges d'administration pour la gestion des placements de la fortune qui s'inscrivent à CHF 17.4 millions (CHF 17.1 millions). Ce dernier montant com-

porte CHF 15.2 millions (CHF 14.7 millions) de frais de gestion de la fortune et CHF 2.2 millions (CHF 2.4 millions) de prestations du département de construction interne susceptibles d'être activées. Les rendements divers contiennent en premier lieu des produits découlant de prestations à des entités juridiques proches (entre autres fondation de placement de la CPM).

Frais d'administration

	2016 en millions de de CHF	2015 en millions de CHF
Frais de personnel	18.1	18.1
Honoraires et prestations	4.6	4.1
Corrections de valeur et amortissements	1.8	1.7
Loyers des locaux	1.5	1.4
Communication/information assurés	0.7	0.7
Entretien des installations/petites acquisitions	0.2	0.2
Autres frais d'administration	0.8	0.9
Arrondi	-0.1	0.0
Frais d'administration généraux avant répartitions/rendement	27.6	27.1
Répartition des frais d'administration des placements et des décomptes de frais annexes et de chauffage sans incidence sur le compte de résultat	-15.2	-14.7
Répartition des prestations du département de construction sur les placements	-2.2	-2.4
Rendements divers	-2.2	-1.9
Total répartition/rendement	-19.6	-19.0
Total des frais d'administration généraux	8.0	8.1

Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle

Les charges des prestations de révision internes et externes et les charges de l'expert en matière de prévoyance professionnelle se sont élevées à respectivement CHF 0.3 million et CHF 0.2 million (exercice précédent CHF 0.3 million et CHF 0.1 million).

Autorités de surveillance

Durant l'exercice sous revue, les charges de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich se sont élevées à TCHF 18.4 (exercice précédent TCHF 19.8). La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) détermine les émoluments de surveillance annuels depuis l'exercice 2014 sur la base des frais effectifs. Au cours de l'exercice 2016, les émoluments de 2015 ont été facturés à un montant fixe de CHF 300 et un émolument supplémentaire flexible de 48 centimes (50 centimes) par personne assurée active et rente versée. En parallèle, des excédents remontant à 2012 et 2013 ont été remboursés, d'où un excédent des produits de TCHF 21.4 pour l'exercice sous revue (charges de TCHF 20.0).

À la clôture, un excédent des produits de TCHF 3.0 (charges de TCHF 39.8) a été inscrit à la rubrique des autorités de surveillance.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

En date du 15 septembre 2016, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich a pris connaissance sans conditions des comptes 2015.

9. Autres informations relatives à la situation financière

Aucune.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement important postérieur à la date du bilan n'est à signaler.

Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

LIBERA

Au Conseil de Fondation de la Caisse de pensions Migros Schlieren

Zurich, 15 février 2017

Attestation de l'expert en prévoyance professionnelle

Sur la base des documents et des données fournis par la Caisse de pensions Migros, nous confirmons en tant qu'expert en prévoyance professionnelle au Conseil de Fondation et à l'Autorité de surveillance ce qui suit au 31 décembre 2016:

- Libera est une société d'experts indépendants et agréés en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52d et 52e LPP ainsi que l'art. 40 ss OPP2.
- L'examen de la Caisse de pensions Migros au 31 décembre 2016 est réalisé conformément aux directives techniques DTA de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions et plus particulièrement selon la DTA 5.
- Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été calculés avec les bases techniques LPP 2015 selon les tables de mortalité par génération et un taux d'intérêt technique de 2.0%.
- Avec une fortune de prévoyance de CHF 21'481.0 millions et un capital de prévoyance de CHF 19'260.6 millions, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élève à 111.5% au 31 décembre 2016.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement sur la constitution de provisions et de réserves de fluctuation de valeur.
- La réserve de fluctuation de valeur qui s'élève à CHF 2'220.4 millions n'atteint pas son montant cible
- Le taux d'intérêt technique de référence selon la DTA 4 au 31 décembre 2016 est de 2.25% et est supérieur au taux d'intérêt technique de la Caisse de pensions Migros.
- Toutes les dispositions règlementaires actuarielles sur les prestations et le financement correspondent aux dispositions légales.
- La Caisse de pensions Migros offre au 31 décembre 2016 la garantie suffisante qu'elle peut remplir ses engagements de nature actuarielle. Elle satisfait donc les prescriptions selon l'art. 52e al. 1 LPP.

Meilleures salutations Libera SA

Jürg Walter, dipl. Math. ETH Expert en Caisses de Pensions CSEP Managing Director

Samuel Blum, MSc ETH Expert en Caisses de Pensions CSEP

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de la caisse de pensions Migros

Schlieren

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la caisse de pensions Migros, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- · si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et s le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de sur-veillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Claudio Notter

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Zürich, le 22 février 2017

Dominique Schneylin

Expert-réviseur

Impressum

Éditeur: Caisse de pensions Migros, Wiesenstrasse 15, 8952 Schlieren

Concept et présentation graphique: www.mendelin.com

Crédit photo: Simon Hallström, Zurich

Illustrations: fotolia.com

Par souci de bonne lisibilité, l'emploi de la forme masculine fait indifféremment référence aux personnes de sexe masculin ou féminin.

Publié en français, allemand et italien dans Internet. La version allemande fait foi.

Tél. 044 436 81 11 www.mpk.ch infobox@mpk.ch